

Uda
22

*Union Départementale
des Associations
Familiales
des Côtes d'Armor*

Rapport d'activité 2008



Présenté à l'Assemblée Générale
du jeudi 25 juin 2009
à Plénée-Jugon

Sommaire

Le mot du Président

Présentation

I - Quelles ont été les principales actions menées par l'UDAF ?

- Dans le cadre des instances et des relations publiques p 10
 - Les instances départementales, nationales et régionales..... p 10
 - Les relations publiques p 11
- Dans le cadre des commissions sectorielles et internes..... p 13
 - Les commissions générales..... p 14
 - Les commissions statutaires p 17
 - Les autres commissions et groupes de travail..... p 17
- Dans le cadre des représentations..... p 18
- Dans le cadre du développement de l'action familiale..... p 23
 - Les mouvements familiaux p 23
 - La conférence des mouvements p 25

II - Les services

Secrétariat de la Médaille Française de la Famille.....	p 27
Point Info Famille.....	p 27
Accompagnement budgétaire.....	p 28
Micro crédit social.....	p 28
Droit au logement opposable.....	p 29
Rétablissement personnel.....	p 30
Observatoire de la famille et des majeurs protégés.....	p 30
Médiation gens du voyage.....	p 31
Service d'aide aux tuteurs familiaux.....	p 34
Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs.....	p 36
Service juridique et patrimonial.....	p 41
Service comptabilité.....	p 43
Démarche qualité.....	p 44
Ressources humaines.....	p 45
Conclusion.....	p 47
Sigles.....	p 48

Le mot du Président

Nous avons tout au long de cette année 2008, en ligne de mire le 1^{er} janvier 2009, date fatidique d'application de la réforme des tutelles et tant pour l'UDAF, Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs que pour l'Institution, le passage obligé à l'application des lois de 2002 et 2007. C'est donc le passage pour nous dans le médico-social, c'est à dire une culture nouvelle, une façon différente de travailler, de présenter, de rendre des comptes.

Juste rappeler ici que c'est l'UNAF qui l'a souhaité et ce sont les UDAF qui vont l'appliquer, les conseillers ne sont jamais les payeurs !!!!! C'est bien connu.

Tout cela pour vous dire que l'année 2008 a donc été une année de préparation à ce passage que nous ne pouvions pas rater. Pour autant, nous avons continué nos actions dans le cadre de nos 4 missions dévolues dans la loi.

Donner son avis aux pouvoirs publics :

Nous avons interrogé, dans le cadre des élections municipales, toutes les listes des communes de plus de 3000 habitants et interpellé nos parlementaires à chaque fois que nécessaire et dans la période actuelle, c'est souvent nécessaire.

Représenter les familles :

Que ce soit à la commission de surendettement, au REAAP, à la CAF, MSA, CPAM, dans les CCAS où il a fallu renouveler tous nos représentants après les élections municipales, puis les former.

Même s'il est difficile d'être partout, nous nous efforçons d'être présent et actif.

Gérer tout service :

Dans la continuité, et dans la préparation de la réforme, deux actions supplémentaires en direction des familles ont vu le jour : le Micro Crédit Social depuis le 14 avril 2008, à la demande du Conseil Général, et l'accompagnement des personnes à la constitution de leur dossier « droit au logement opposable », loi DALO.

En conclusion : « La Maison des Familles UDAF », c'est 18 mouvements familiaux, 79 associations familiales et 5704 familles adhérentes, auxquels sont associés 4 autres mouvements familiaux, 33 administrateurs, et un bureau de 8 administrateurs.

Je tiens à les remercier toutes et tous pour leurs disponibilités, leur implication à la cause familiale, leur attachement à la Maison des Familles UDAF. Des remerciements également à Mme Carluier, la directrice pour son travail, sa fidélité et sa passion, 30 années de bons et loyaux services. Les cadres, Karine Le Cardinal, responsable de la démarche qualité, Marlène Nédellec et Jean-Paul Kelle, chefs de services tutelles, Thierry Quémeneur, chef comptable, Sylvie Chaballier, médiatrice des gens du voyage et bien sûr, Séverine Ropers, chargée de mission à la politique familiale. Et tous les salariés présents aujourd'hui ou excusés pour leur travail et leurs motivations. Et bien entendu, vous qui êtes présents ce soir à Plénée Jugon pour ce moment important qu'est l'assemblée générale.

**Le Président,
Lionel LE BORGNE**

L'Union Départementale des Associations Familiales des Côtes d'Armor

Une association au service de toutes les familles

Instituée par l'Ordonnance du 3 mars 1945, puis par la Loi du 1^{er} juillet 1975, l'Union Départementale des Associations Familiales des Côtes d'Armor oriente son activité autour des **quatre missions qui lui sont confiées par le législateur** :

- **Donner son avis** aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- **Représenter officiellement** auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles, désigner ou proposer les délégués des familles dans toutes les instances concernant la vie familiale.
- **Gérer tout service** d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge.
- **Exercer devant toutes les juridictions** l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.

Au 31 décembre 2008, l'UDAF des Côtes d'Armor est composée de :
18 mouvements familiaux regroupant 79 associations familiales et 5 704 familles
adhérentes auxquels sont associés quatre autres mouvements familiaux.

Le mouvement familial est constitué de l'ensemble des familles ayant choisi d'adhérer à différentes associations familiales du département. Il s'agit d'un vaste regroupement, riche par sa diversité, pouvant exprimer des positions communes dans le respect de chacun.

Tous les mouvements familiaux participent activement à la vie de l'UDAF et chaque mouvement familial dispose d'au moins un siège au sein du Conseil d'Administration.

Fort de cette diversité et de cette pluralité, l'UDAF peut réaliser la volonté du législateur auprès de l'ensemble des familles du département, adhérentes ou non à une association familiale.

Les instances

Le Bureau

Président	Lionel LE BORGNE <i>Confédération Syndicale des Familles</i>
Vice-présidents	Dominique VIEL <i>Association des Familles Internautes des Côtes d'Armor</i> Blandine DONNET <i>ADMR, Association du Service à Domicile</i> Yvette DEMAY <i>Familles Rurales</i>
Secrétaire	Françoise UGUEN <i>Confédération Syndicale des Familles</i>
Secrétaire Adjointe	Christine VILT <i>Associations Familiales Catholiques</i>
Trésorière	Marie-Thérèse RUELLAN <i>ADMR, Association du Service à Domicile</i>
Trésorier Adjoint	Nathalie LECHAT <i>Familles Rurales</i>

A titre délibératif :

Emmanuelle AUBERTIN
Associations Familiales Catholiques

Philippe de La LAURENCIE
Associations Familiales Catholiques

Yvette DEMAY
Familles Rurales

Claudine DESROCHES
Associations Familiales Catholiques

Françoise DISQUAY
ADMR, Association du Service à Domicile

Blandine DONNET
ADMR, Association du Service à Domicile

André Louis DUMONT
Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques

Guy FONTEIX
Association des Parents d'Enfants Inadaptés

Carmen GUYOMARD
Familles Rurales

Henri HERVY
Fédération des Malades et Handicapés

Frédéric JOUBERT des OUCHES
Associations Familiales Catholiques

Chantal JOUCHET
Familles Rurales

Lionel LE BORGNE
Confédération Syndicale des Familles

Bertrand LE MEE
Maisons Familiales Rurales

Berthe LE POTIER
Vacances et Familles

Marie-Thérèse LE ROC'H
ADMR, Association du Service à Domicile

Nathalie LECHAT
Familles Rurales

Valérie LECUYER
Jumeaux et plus

Joseph LEMORDANT
Familles Rurales

Catherine LULA
Familles Rurales

Marcel MOISAN
Vacances et familles, l'accueil en plus

Thérèse MORIN
FAVEC 22, Association des Veuves et Veufs

Françoise PASQUET
Confédération Syndicale des Familles

Jacqueline PAVEC
Associations Familiales Catholiques

André RENAULT
Confédération Syndicale des Familles

Louissette RENAULT
Familles Rurales

Marie-Thérèse RUELLAN
ADMR, Association du Service à Domicile

Pierre SALOMON
Confédération Syndicale des Familles

Françoise UGUEN
Confédération Syndicale des Familles

Dominique VIEL
Association des Familles Internautes des Côtes d'Armor

Christine VILT
Associations Familiales Catholiques

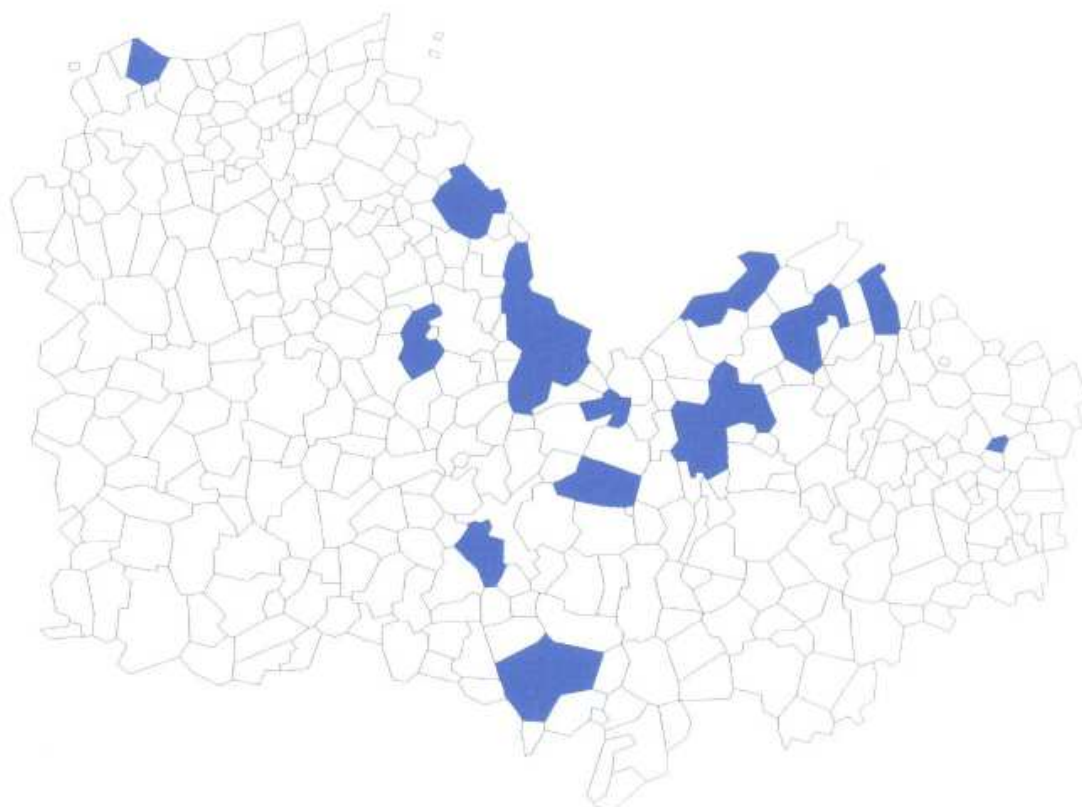
Le Conseil d'administration

A titre consultatif :

Daniel MALLET
Caisse d'Allocations Familiales

Marie Jo LE BARRIER
Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Lieu de résidence des administrateurs

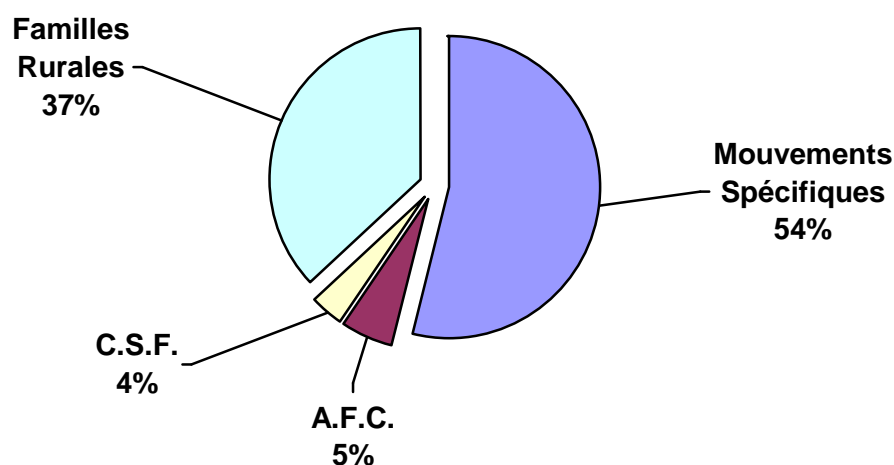


Listes électorales arrêtées au 31 décembre 2008

Répartition par mouvement

	Associations	Familles	Suffrages
<i>Mouvements à recrutement général</i>			
Familles Rurales	27	2300	7881
A.F.C.	11	299	915
C.S.F.	2	201	721
<i>Mouvements à recrutement spécifique</i>			
Ass. Familiale de Lamballe	1	62	217
A.D.A.P.E.I	1	484	1345
A.D.M.R	24	808	2524
A.F.D	1	37	74
A.F.I.C.A.	1	8	24
A.F.M.	1	75	136
A.P.F	1	219	459
APEDYS 22	1	127	479
E.F.A	1	80	238
F.M.H.	1	64	130
Jumeaux et Plus	1	107	536
M.F.R.	2	332	1130
U.N.A.F.A.M.	1	212	603
Vacances et Familles.	1	194	494
FAVEC 22	1	95	100
18	79	5704	18006

Familles adhérentes en 2008



Organisation de l'UDAF des Côtes d'Armor

POLITIQUE FAMILIALE

- Action Familiale
- Secrétariat médaille française de la famille
- Services aux familles
- Services Généraux
 - ↳ Point Info Famille
 - ↳ Accompagnement Budgétaire
 - ↳ Procédure de Rétablissement Personnel
 - ↳ Micro Crédit Social
 - ↳ Observatoire de la famille

SERVICE ADULTES

- Service de mandataire judiciaire à la protection des majeurs
- Service d'aide et de soutien aux tuteurs familiaux

MEDIATION GENS DU VOYAGE

- Mission relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

- I -

Quelles ont été les principales
actions menées par l'UDAF ?

Dans le cadre des instances et des relations publiques

A - Les instances départementales, nationales et régionales

L'Assemblée Générale, les Conseils d'Administration et les Bureaux

L'Assemblée Générale de l'UDAF s'est tenue le mardi 3 juin 2008 à Langueux. Elle a procédé au renouvellement partiel du Conseil d'Administration. M. Pierre SALOMON nous a rejoint. Mesdames Chantal JOUCHET, Marie-Thérèse RUELLAN, Christine VILT, Messieurs Philippe de LA LAURENCIE, Henri HERVY, Lionel LE BORGNE, Joseph LEMORDANT, Marcel MOISAN, ont renouvelé leur mandat.

L'Assemblée fut suivie d'une conférence débat sur le thème « jeux multimédia et conduite addictive : Risques et enjeux des jeux multimédia : pour le meilleur ou pour le pire... ». Au cours de cette soirée, les participants ont pu échanger avec Michaël Stora, psychologue et psychothérapeute, spécialisé sur les risques du multimédia qui travaille sur les effets psycho-sociaux de ces jeux.

Au cours de l'année, se sont déroulées **6 réunions de Conseil d'Administration** les 12 janvier, 6 mars, 30 avril, 3 juin, 13 septembre, 20 novembre 2008 et **8 réunions de Bureau** les 20 février, 16 avril, 28 mai, 25 juin, 10 septembre, 8 octobre, 19 novembre et 17 décembre 2008.

Lors de ces rencontres, les instances ont procédé à la désignation des représentants familiaux, suivi l'activité des services, étudié les budgets, examiné la situation financière. Elles ont poursuivi leurs actions de sensibilisation et de formation des bénévoles.

Les Instances Nationales

L'UDAF était représentée à l'Assemblée Générale de l'UNAF les 21 et 22 juin à Toulouse. Monsieur LE BORGNE, Président de l'UDAF, élu au Conseil d'Administration de l'UNAF, participe activement à la vie de l'UNAF : en charge du secteur Cadre de vie, Habitat, il a été nommé animateur à la commission sectorielle sur l'eau. Il est membre de la Conférence nationale des mouvements ainsi que de la Commission de contrôle et d'arbitrage nationale. Le Président a pris part le 26 avril à la rencontre des Présidents à Evreux et la Directrice à la journée des Directeurs le 28 mars 2008 à Paris. Ils ont tous deux assisté à la réunion des Présidents et des Directeurs d'UDAF le 18 octobre à Paris.

L'UDAF était présente les :

- 10 janvier, 22 avril et 1^{er} juillet 2008 (conférence téléphonique) au groupe de travail UNAF sur le parrainage de proximité à Paris ;
- 14 janvier 2008 au séminaire sur le rôle des associations dans le traitement du surendettement des particuliers à l'Université de Rennes 2 ;
- 1^{er} février 2008 à la journée nationale à l'UNAF sur « L'après grenelle : une dynamique en marche, quels engagements pour les URAF et les UDAF » ;
- 5 février 2008 à la journée d'information UNAF à Paris pour le lancement de l'enquête commune 2008 dans le cadre de l'observatoire des familles ;
- 14 mars 2008 à la rencontre à l'UNAF sur l'enquête grand public sur le thème de l'eau ;
- 27 mars, 5 mai, 27 juin, 30 septembre et 19 décembre 2008 au groupe de travail UNAF sur la protection de l'enfance ;
- 29 mars 2008 à la journée nationale sur l'adoption à l'UNAF ;
- 15 mai 2008 à la journée nationale sur le micro crédit personnel garanti à l'UNAF ;
- 15, 16 et 17 mai 2008 aux rencontres nationales « Cultures, territoires et solidarité » à Saint-Brieuc pour représenter l'UNAF ;
- 10 juin 2008 à la journée nationale sur le crédit et le surendettement à l'UNAF ;
- 29 septembre 2008 à la journée sur le parrainage de proximité à l'UNAF ;
- 15 et 17 octobre 2008 à la rencontre nationale Lire et faire Lire à Lorient ;
- 14 novembre 2008 au groupe de travail UNAF sur la petite enfance à Paris.

L'UDAF a régulièrement interrogé les mouvements familiaux afin de répondre aux questionnaires et sollicitations de l'UNAF (notamment sur le thème du dépassement d'honoraires des médecins).

Les Instances régionales et interrégionales

Au niveau régional,

- L'UDAF a assisté à différentes instances : Comité de pilotage du fonds formation URAF les 30 janvier et 26 mars 2008 à Rennes ; commission d'évaluation URAF ; commission d'orientation relative à la formation des bénévoles des mouvements familiaux...
- L'association interdépartementale, qui coordonne et mutualise les actions des UDAF en direction des familles de la région, a réuni le Bureau le 8 septembre 2008 à Saint-Brieuc, le Conseil d'Administration les 28 janvier, 27 mai à Saint-Brieuc et le 24 novembre 2008 et l'assemblée générale le 27 mai 2008 à Saint-Brieuc.
- Le Président de l'UDAF est également trésorier de l'association interdépartementale

Concernant l'inter région,

- L'UDAF assiste régulièrement aux réunions politiques et techniques. Ainsi, elle était présente le 8 mars 2008 au Mont St-Michel pour apporter sa contribution à l'élaboration du rapport moral et d'orientation de l'UNAF pour les années 2008-2010 sur le thème de Familles et Europe.
- Le Président représente l'URAF au Comité Régional de l'Habitat et est membre du Bureau.
- L'UDAF est présente aux assemblées générales et évènements organisés par les autres UDAF.

B - Les relations publiques

La veille de propositions auprès des pouvoirs publics

- Dans un courrier, l'UDAF a fait part de son soutien à la création d'un emploi financé par le Conseil Général et l'ADEME. L'UDAF s'est associée en qualité de partenaire à la mise en place du programme d'actions proposé par la fédération des associations de protection de l'environnement et de la nature (FAPEN) dans le cadre du plan départemental d'élimination des déchets.
- En février 2008, dans le cadre des élections municipales, l'UDAF a interrogé les candidats des communes de plus de 3 000 habitants à travers la diffusion d'un questionnaire visant à connaître la façon dont ils entendaient mener une politique en faveur des familles. Différents thèmes de la politique familiale ont ainsi été abordés en prenant en compte les réalités de la vie quotidienne des familles : la fonction parentale, l'accueil de la petite enfance, la scolarité, le logement, les transports, les personnes handicapées, l'environnement, les médias, la vie associative ...
- Le 30 avril 2008, l'UDAF a interpellé le Directeur de la CPAM sur les dépassements d'honoraires médicaux pratiqués par certains médecins. Suite à ce courrier, la CPAM a adressé deux documents relatifs à une étude menée par leurs soins. Ces documents ont été étudiés par la commission santé de l'UDAF le 23 avril puis adressés à l'UNAF.
- Le 27 mai 2008, une délégation de l'UDAF, composée du Président et de la Directrice, a rencontré M. DOKI THONON, Directeur DDASS, pour saluer son arrivée dans le département, lui présenter les missions et les services de l'UDAF, ainsi que d'échanger sur les préoccupations des familles. Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens a également été abordé.
- Le 12 septembre 2008, les trois associations tutélaires (UDAF, ADT et ATH) ont rencontré la DDASS afin que dans le cadre du rattachement de l'ATH au dispositif d'aide aux tuteurs familiaux, la ligne budgétaire pour le financement du service ne soit pas divisée entre les trois associations mais augmentée du tiers.
- Dans le cadre de la réforme des tutelles, l'UDAF a rencontré le 15 septembre 2008 le Conseil Général sur les mesures d'accompagnement social personnalisé.
- Le 18 septembre 2008, l'UDAF a adressé un courrier au Conseil Général des Côtes d'Armor afin que la promotion du parrainage soit intégrée dans le Schéma Départemental Enfance Famille. Elle a réitéré sa demande lors de sa participation le 25 septembre 2008 au comité de pilotage du Schéma Départemental. Elle était également présente l'après midi à la présentation générale.

- Le 20 octobre 2008, M. LE BORGNE, Président, Mme DONNET, vice Présidente et Mme CARLUER, Directrice, ont rencontré M. FARGEAS, Préfet des Côtes d'Armor depuis le 16 juillet 2008, pour présenter l'UDAF, ses missions, actions, services ainsi que ses préoccupations en matière de politique familiale.
- Le 24 octobre 2008, l'UDAF a été associée à la rencontre avec les magistrats et la DDASS pour aborder les questions portant sur la réforme de la protection des majeurs protégés et la création des mesures d'accompagnement social personnalisé.
- A l'occasion de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 arrivé en discussion début novembre au Sénat, l'UDAF a adressé, le 13 novembre, un courrier aux Députés et Sénateurs des Côtes d'Armor pour attirer leur attention sur l'article 70 qui prévoit le transfert intégral du financement des majorations de pensions pour enfants à charge sur la branche famille.
- Le 1^{er} décembre 2008, le Président et la Directrice de l'UDAF ont rencontré Mme Jacqueline CHEVE, sénatrice, sur le projet de loi de finances dans sa partie « Mission Solidarité et Insertion » qui prévoit une diminution globale du budget, plus particulièrement au niveau des REAAP et du Conseil Conjugal. Au cours de cet entretien, différents thèmes ont été abordés : le REAAP, le PLSS, la réforme de la protection des majeurs protégés...

Les relations avec les partenaires

- Le 4 septembre, le Président a présenté les missions et actions de l'UDAF à la réunion des associations organisées par la Ville de Lamballe.
- le 25 septembre 2008, l'UDAF a participé à la Journée Départementale des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) à Lannion. Cette manifestation avait pour but de faire connaître les GEM auprès des professionnels, des collectivités territoriales, des futurs adhérents et de leurs familles tout en valorisant les adhérents/usagers par leur participation à l'organisation et au déroulement de la journée.
- Une rencontre entre les trois associations tutélaires du département a eu lieu le 8 décembre 2008 afin d'échanger sur l'exercice des mesures d'accompagnement social personnalisé
- Le 11 décembre 2008, l'UDAF est intervenue auprès des élèves de BEP services à la personne de la Maison Familiale Rurale de Loudéac pour présenter l'UDAF et les évolutions de la famille (nouvelles pratiques : statuts, évolutions des mariages, des naissances, des loisirs...).

Les relations avec les médias

Des conférences de presse : pour les réunions d'information Lire et faire lire les 16, 23 et 30 janvier 2008, le bilan départemental le 1^{er} juillet ainsi que pour la formation des bénévoles lire et faire lire le 10 décembre à Lannion ; la signature de la convention sur le micro crédit social, le 14 avril 2008 ; l'assemblée générale et la conférence débat de Michaël Stora le 3 juin 2008.

Des communiqués de presse pour annoncer nos divers manifestations : les réunions décentralisées et la formation Lire et faire lire, le lancement du micro crédit social, l'assemblée générale, la conférence débat du 3 juin 2008, pour soutenir la campagne d'affichage de l'ADEME, la CABRI, le Smictom des châtelets et le Conseil Général...

Des actions de communication : par la diffusion d'invitations pour son assemblée générale, conférence sur les jeux multimédia, les formations des représentants familiaux, par sa carte de vœux...

Dans le cadre des commissions sectorielles et internes

Les commissions jouent un rôle important d'éclairage sur les sujets de fond que le Conseil d'Administration doit traiter et à propos desquels il prend des positions politiques sous le contrôle de l'Assemblée Générale.

Les commissions de l'UDAF, rassemblant les administrateurs et les représentants familiaux dans les secteurs en lien avec leur mandat, sont des instances consultatives permettant aux représentants de nourrir leur réflexion et d'acquérir des éclairages pour bien représenter les familles. Les administrateurs, qui sont en charge de l'un ou l'autre domaine de la politique familiale, gardent un contact permanent avec tous les représentants qui agissent dans leur secteur.

Commissions	Responsables
<i>Commissions statutaires</i>	
Commission de contrôle	Françoise UGUEN
Conférence des Mouvements	Marie Thérèse RUELLAN
<i>Commissions générales</i>	
1) Sociologie - Psychologie et Droit de la famille <ul style="list-style-type: none"> ▪ Petite enfance ▪ Evolution de la famille, éthique, dimension familiale de l'immigration. 	Dominique VIEL
2) Grands équilibres économiques et sociaux <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démographie, économie générale et économie non marchande, fiscalité, aménagement du territoire, prestations sociales et familiales (politique générale et action sociale), précarité, lutte contre l'exclusion, CLI, CAF. ▪ Santé, vieillesse solidarité intergénération, personnes âgées. 	Yvette DEMAY Joseph LEMORDANT et Henri HERVY
3) Education et formation <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation initiale et continue (enseignement) Insertion professionnelle et emploi. 	Dominique VIEL
4) Vie quotidienne <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consommation et usage des biens et services, surendettement, ▪ Crédit à la consommation. ▪ Médias et loisirs. ▪ Action sociale et participation des familles à la vie associative, familles et vie urbaine, familles et vie rurale. 	Françoise UGUEN
5) Habitat et cadre de vie, environnement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitat et logement. ▪ Environnement et écologie, eau, équipements. 	Jacques UGUEN Dominique VIEL
<i>Autres commissions et groupes de travail</i>	
Commission du personnel	Lionel LE BORGNE
Commission des services	Lionel LE BORGNE
Commission préparatoire à l'Assemblée Générale de l'UNAF	Lionel LE BORGNE
Commission Projet institutionnel	Lionel LE BORGNE

A- Les commissions générales

Sociologie - Psychologie et Droit de la Famille

La commission s'est tenue les 16 janvier, 9 juillet, 1^{er} et 15 octobre 2008 sur le festival *Enfantillages*, la participation de l'UDAF au Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents ainsi que sur la mise en place de la démarche de promotion du parrainage de proximité.

Petite enfance

Festival « Enfantillages » à Saint-Brieuc :

L'UDAF a réalisé une exposition intitulée « Ma ville en toute sécurité » présentant huit affiches sur lesquelles sont représentées différentes situations afin que l'enfant intègre en jouant, les règles de sécurité routière. Ainsi, l'enfant découvre les dangers mais aussi les joies de la rue. Il s'agit de mettre en évidence des messages forts à faire passer auprès des enfants et de leurs parents en les faisant réagir par le biais d'un dépliant sur lequel figure un quiz. C'est à l'occasion de la fête de quartier au centre social du Point du Jour le 15 novembre 2008, dans le cadre du festival « Enfantillages » sur « Rêves de ville, Ville de rêve » réalisé par la mairie de Saint-Brieuc du 8 au 26 novembre 2008, que l'UDAF a présenté pour la première fois cette exposition. Fort de son succès, l'exposition circule aujourd'hui dans les différentes écoles et structures périscolaires de Saint-Brieuc.

Parrainage de proximité :

Au niveau départemental, l'UDAF a procédé à l'analyse des entretiens qui ont été effectués en 2007 auprès des associations de parrainage intervenant dans le département afin de connaître leurs attentes et besoins vis-à-vis de l'UDAF. Cette étude a abouti à la proposition de mettre en œuvre un projet de coordination offrant un accompagnement, un soutien en communication et en logistique aux associations. L'UDAF a également sollicité le Conseil Général pour que la promotion du parrainage de proximité soit prise en compte dans les orientations du Schéma Départemental Enfance-Famille.

Au niveau national : l'UDAF est membre du groupe de travail de l'UNAF sur le parrainage de proximité. Cet échange d'expériences entre les UDAF participantes s'est concrétisé par la création d'un logo, d'une plaquette et d'un DVD sur « Le mouvement familial au cœur du parrainage ».

Conseil de familles des pupilles de l'Etat et commission consultative d'agrément d'adoption :

L'UDAF entre dans la composition du conseil de familles, comme membre d'une association à caractère familial et est aussi membre de droit au conseil d'administration de « l'Hirondelle », association départementale d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat et des personnes admises ou ayant été admises à l'aide sociale à l'enfance des Côtes d'Armor. L'UDAF s'investit également pleinement dans la commission consultative d'agrément d'adoption qui donne un avis au président du Conseil Général pour valider une demande en vue de l'adoption d'un enfant. L'intérêt de l'enfant et du jeune reste au centre des préoccupations de ces instances.

Parentalité

Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) des Côtes d'Armor :

L'UDAF poursuit son investissement au sein du REAAP en qualité de :

- Membre du comité de pilotage et de la co-animation du REAAP, notamment dans le groupe de travail sur le recensement des actions parentalité.
- Référent sur les pays du Trégor-Goëlo et de Saint-Brieuc pour développer le REAAP et apporter un soutien méthodologique et technique dans l'élaboration de projets.
- Membre du comité technique et du comité rédactionnel du site Internet « www.parents-cotesdarmor.org » : contribution au développement du site, rédaction d'articles...

Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude :

L'UDAF apporte son concours dans le cadre de la réalisation d'actions collectives sur la parentalité organisées par la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude.

Médiation familiale

L'UDAF soutient l'association Le Gué en mettant tout en œuvre pour permettre le développement de son activité par la mise à disposition de locaux, situés au 30 boulevard Hérault, et la réalisation des aménagements nécessaires. L'association s'y est ainsi installée depuis le 23 décembre 2008.

Grands équilibres économiques et sociaux

Santé / vieillesse

La santé :

- La commission santé de l'UDAF s'est réunie les 23 avril, 28 mai et 25 juin 2008 et a mené une réflexion sur les dépassements d'honoraires médicaux et la situation dans les Côtes d'Armor, la loi Léonnetti sur la fin de vie et la place des usagers au sein des conseils d'administration des hôpitaux.
- Dans le cadre de la 3^{ème} campagne de dépistage du cancer menée par l'association Adec Armor sur le département, l'UDAF contribue avec la Ligue contre le Cancer, à sensibiliser les costarmoricains à l'utilité des dépistages organisés et gratuits du cancer du sein et du colo rectal.
- L'UDAF était partenaire de la semaine d'information sur la santé mentale organisée du 17 au 21 mars 2008 à Saint-Brieuc sur le thème de « Maladies psychiques et isolement ».
- L'UDAF s'implique dans le Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux (PARADS) sur la ville de Saint-Brieuc, pour améliorer l'accès effectif aux droits sociaux des familles par la constitution d'un réseau formalisé (signataire d'une convention de partenariat).
- L'UDAF participe, avec le Conseil Général et de nombreux partenaires, à une réflexion sur une action de sensibilisation et d'information, auprès des parents et des adolescents, sur la vaccination contre le « papillomavirus » et le dépistage du cancer du col de l'utérus.
- L'UDAF assure la représentation des usagers au Conseil d'Administration de l'hôpital : le représentant UDAF, tout comme les deux autres représentants d'usagers (représentants d'associations de malades via le CISS), est très reconnu et sollicité dans sa fonction. Il représente le malade dans une approche familiale qui prend en compte l'ensemble des problématiques. L'avis des usagers dans ces instances est très écouté, notamment pour les visites officielles d'accréditation par le ministère. Il est important qu'il y ait, en plus de la parole des représentants de malades, une parole plus large comme celle du mouvement familial.

Les personnes âgées :

- L'UDAF engage des actions auprès des personnes âgées en partenariat avec le CODERPA (comité départemental des retraités et personnes âgées) et mène des réflexions communes sur les relations intergénérationnelles, les besoins des personnes âgées, des retraités, le passage à la retraite...
- L'UDAF participe au comité de pilotage des Comités locaux d'information et de coordination ainsi qu'au réseau de solidarité du pays Centre Bretagne afin de lutter contre la solitude et l'isolement.
- L'UDAF a tenu un stand de présentation et d'information le 2 octobre 2008 à Plérin lors de l'action « Equibr'Age » (prévention des chutes chez les personnes âgées) organisée par le CCAS de la ville, le CLIC de Saint-Brieuc Terre et Mer et l'association Kiné Ouest Prévention.

Commission sociale

Elle a eu lieu avant chaque conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales pour préparer l'ordre du jour et rencontre régulièrement les membres de la majorité de gestion tant au niveau départemental que régional.

Education et formation

Lire et faire lire

L'UDAF coordonne le programme « Lire et faire Lire » en partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques en vue de développer le plaisir de la lecture chez l'enfant et favoriser les liens intergénérationnels avec l'intervention de personnes retraitées.

Présentation du dispositif : Des réunions d'information ont eu lieu les 16, 23 et 30 janvier 2008 à Plénée Jugon, Guingamp et Plouha. L'UDAF est également intervenue auprès d'enseignants, le 4 juin à Dinan et le 11 juin à Guingamp dans le cadre du « Forum Arts et Culture », initié par la Direction de l'Enseignement Catholique des Côtes d'Armor. Elle a aussi participé le 29 mai 2008 au séminaire « Vivre ensemble, l'intergénérationnel aujourd'hui » organisé par la Mission « Côtes d'Armor 2mille20 », le Conseil Général et le CODERPA, afin de témoigner de l'initiative « Lire et faire lire ».

Rencontres avec les bénévoles : Le bilan départemental s'est déroulée le 2 juillet 2008 dans l'objectif d'accompagner les bénévoles et d'échanger sur leurs expériences : visite de la bibliothèque des Côtes d'Armor et de la Maison Louis Guilloux puis échange de pratiques. La formation des bénévoles, des 9 et 10 décembre 2008 à Lannion, a réuni plus de 20 personnes. Plusieurs thèmes ont été abordés : la littérature jeunesse, la lecture de contes, les rythmes de l'enfant et un échange d'expériences. L'UDAF était présente à la rencontre nationale de Lire et faire lire les 15 et 17 octobre 2008 à Lorient.

Agenda scolaire

L'UDAF a contribué avec la Ligue contre le cancer et d'autres partenaires à la réalisation de la 11^{ème} édition de l'agenda scolaire sur le tabac et les économies d'énergie. Il a été distribué gratuitement à tous les élèves de CM1/CM2 de l'agglomération briochine, soit plus de 3600 jeunes. Ce travail est l'aboutissement d'un projet mené tout au long de l'année scolaire par 28 jeunes représentant à la fois leurs pairs et les communes de la CABRI, l'objectif étant de les rendre acteurs de leur santé le plus tôt possible. L'UDAF a participé aux réunions du comité de pilotage, aux groupes de travail avec les enfants, ainsi qu'à la présentation officielle le 28 août 2008.

Vie quotidienne

Médias / Nouvelles Technologies de l'information et de la communication

- La commission communication s'est réunie les 9 janvier et 8 octobre 2008 pour travailler sur le développement du nouveau site Internet de l'UDAF « www.udaf22.com », sa première page et son contenu. Cet outil propose des informations sur le fonctionnement de l'UDAF, ses services et actions ainsi que des renseignements sur les activités des associations familiales adhérentes.
- Elle accompagne et soutient l'Association des Familles Internauts des Côtes d'Armor (AFICA) dans ses actions, et notamment lors de l'organisation de conférences débats sur les thèmes : « les jeux multimédia », « les dangers d'Internet » et « Internet en Famille ».
- L'UDAF a organisé une conférence sur « Jeux multimédia et conduite addictive » le 3 juin 2008 à Langueux avec l'intervention de Michaël Stora, psychologue et psychothérapeute.
- L'UDAF informe et forme les familles sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Elle met à leur disposition un point Internet.

Habitat et cadre de vie, environnement

Habitat et cadre de vie

- L'UDAF développe un partenariat avec le Pact Arim, dans le cadre de la lutte du logement indigne.
- L'UDAF est également signataire de l'avenant à la convention du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées des Côtes d'Armor.
- L'UDAF s'implique aux côtés des partenaires du logement social. Ainsi, le Président de l'UDAF intervient sur « la parole des familles » lors de colloques et notamment celui du 13 novembre 2008 organisé par la Caisse des Dépôts et l'Association Régionale des Organismes Habitat Bretagne.

Environnement

- L'UDAF poursuit son action de sensibilisation des familles à la réduction des déchets à la source par la diffusion de documents,...
- L'UDAF est très active au sein de la commission consultative du plan départemental d'élimination des déchets et est membre du comité de suivi de l'agenda 21 et de l'observatoire départemental du développement durable. D'ailleurs, dans le prolongement de la réflexion engagée sur les enjeux de l'agriculture et les politiques agricoles du Conseil Général, l'UDAF a participé le 17 septembre au groupe de travail issu de l'Observatoire Départemental du Développement Durable.
- L'UDAF a soutenu, par le biais d'un communiqué de presse, la campagne d'affichage lancée par la Smictom des Châtelets pour sensibiliser le grand public à des achats limitant les emballages.
- L'UDAF est intervenue le 6 juin 2008 dans le cadre d'un colloque intitulé « Les Côtes d'Armor et la politique commune de l'agriculture : enjeux et perspectives pour le producteur, le consommateur et le citoyen » organisé par le centre d'excellence Jean Monnet des universités de Rennes.

Jeu multimédia SOS-21

L'UDAF développe, avec le Conseil Général des Côtes d'Armor, la co-édition d'un jeu éthique multimédia, SOS-21, de mondes et de personnages virtuels, qui favorise la sensibilisation des internautes aux 3 dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale). L'UDAF a mobilisé une partie de son action pour collecter des contenus de bonnes pratiques utiles à notre comportement, émanant des associations, relais auprès des familles.

Enquête publique pour le plan départemental d'élimination des déchets

L'UDAF a invité, par courrier, les présidents de mouvements et administrateurs à participer à l'enquête publique pour le plan départemental d'élimination des déchets en se rendant dans les mairies du 28 janvier au 18 mars 2008 afin de remplir les cahiers de doléances. Les dispositions du plan concernent la prévention et la réduction des déchets avec une importance particulière donnée à la valorisation de la matière organique, de façon individuelle et collective. Les intentions sont louables mais la mise en œuvre doit entraîner un changement profond du comportement des citoyens. Un argumentaire leur a également été remis sur la redevance incitative, la pédagogie et la sensibilisation, le compostage industriel et l'incinération, les centres de stockages...

Qualité de l'air à l'intérieur de l'habitat

L'UDAF a contribué à la mise en œuvre du projet mené par l'UNAF, l'APPA (Association pour la prévention de la pollution atmosphérique) et Gaz de France sur la problématique de la qualité de l'air à l'intérieur de l'habitat. Ainsi, l'UDAF a réuni des familles bénévoles à travers un groupe de discussions le 17 décembre 2008 afin de bâtir une information pédagogique et pertinente déclinée sous la forme d'une brochure d'information des familles sur la qualité d'air chez eux.

Eau

Devant les difficultés financières des familles, l'UDAF mène des démarches afin que toutes les compagnies fermières et syndicats des eaux abondent le dispositif « impayés d'énergie ». De plus, suite à la nomination du Président de l'UDAF, en qualité d'animateur à la commission sectorielle de l'UNAF sur l'eau, l'UDAF a constitué une commission spécifique sur l'eau

B- Les commissions statutaires

La commission de contrôle : s'est tenue le 26 février 2008 pour examiner les listes électorales et vérifier l'adhésion des administrateurs et des représentants à une association familiale.

La commission financière : s'est déroulée les 26 février et 15 octobre 2008 pour établir le budget prévisionnel, faire le point sur la situation financière et sur les travaux réalisés et en cours.

C- Les autres commissions et groupes de travail

La commission préparatoire à l'assemblée générale de l'UNAF : a eu lieu le 20 février autour du thème « Familles et Europe » et le 9 avril 2008 pour étudier le projet institutionnel de l'UNAF, dont l'objectif est de réaffirmer les valeurs communes de l'institution, les liens qui unissent l'ensemble des composantes de l'UNAF et de mener une réflexion sur l'avenir. L'UDAF, par le biais de sa commission et du Bureau, a ainsi proposé à l'UNAF des amendements.

La commission projet institutionnel de l'UDAF : Après avoir participé à l'élaboration du projet institutionnel national validé par l'assemblée générale de l'UNAF en juin 2008, le Conseil d'Administration de l'UDAF a décidé de se lancer dans la constitution de son projet institutionnel qui se fonde sur ses valeurs et définit ses orientations. C'est le fruit d'un travail collectif qui va permettre de traduire la place et le rôle incontournables des associations engagées dans l'action familiale et sociale. C'est l'expression de la volonté de poursuivre notre engagement en faveur des familles. Afin de définir la démarche d'élaboration de ce projet, une commission spécifique s'est réunie les 3 et 19 novembre 2008. Elle a également élaboré 3 questionnaires à destination des administrateurs, des représentants familiaux et des associations familiales afin de pouvoir procéder à un diagnostic global de l'institution.

La commission des services : s'est retrouvée le 16 décembre 2008 pour présenter le bilan annuel des activités confiées à l'UDAF par les pouvoirs publics : médiation des gens du voyage, point info famille, tutelles et curatelles, aide aux tuteurs familiaux, démarche qualité, médaille française de la famille, observatoire de la famille, micro crédit social, accompagnement budgétaire, comptabilité...

Dans le cadre des représentations

L'UDAF a procédé à la désignation et au renouvellement de ses représentants dans diverses instances :

- **du domaine social** : Caisse d'Allocations Familiales ; Conseils d'administration des Centres Communaux d'Action Sociale ; Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS) de Moncontour, de Lamballe, de Plancoët et de la Communauté de Communes de la CIDERAL ; Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté ; UNA, fédération départementale de l'aide, des soins et des services aux domiciles ; Conseil de vie social du centre hospitalier de Tréguier ; Itinérance ; Centre Local d'Information et de Coordination Terres et Mer (Saint-Brieuc).
- **du domaine économique** : Conseil de développement du Pays de Saint-Brieuc, Commission Locale d'Insertion de Paimpol et de Lamballe ; Commission départementale des taxis et voitures de petites remises, Conseil de développement du Centre Bretagne ; Commission départementale de surendettement des particuliers ; Comité de pilotage du schéma départemental des télécommunications à haut débit.
- **du domaine de l'habitat** : Commission de médiation DALO, droit au logement opposable, conseil d'administration du Pact (anciennement Pact Arim), Dinan CODI Habitat, organismes de l'habitat, Office Cabri Habitat OPH.
- **du domaine de l'éducation, de l'enseignement et des loisirs** : Conseil Départemental de l'Education Nationale.

Le renouvellement des représentants UDAF dans les CCAS : L'UDAF avait préparé cette échéance dès la fin de l'année 2007 en adressant à chacun de ses représentants UDAF dans les CCAS un questionnaire visant à connaître le vécu de leur mandat, leurs souhaits de formations et leur souhait ou non de renouveler leur représentation. L'UDAF a élaboré en 2008 l'analyse des résultats (sur les 326 représentants CCAS en 2007, 198 personnes ont retourné leur questionnaire) et a présenté une restitution le 6 décembre 2008 à l'occasion de la journée de formation des représentants CCAS.

En 2008, les représentants familiaux ont pu bénéficier de diverses **formations** :

- ✓ L'outil informatique à St-Brieuc : Internet les 19 et 28 juin et Word / Excel les 6 et 11 octobre.
- ✓ La communication dans le projet associatif : « Développer un projet associatif » les 13, 14 juin et 13 septembre 2008 à Saint-Brieuc et « Prendre des notes et rendre compte » les 24 et 25 octobre 2008 à Saint-Brieuc.
- ✓ « Le délégué UDAF et le fonctionnement du CCAS », le 6 décembre 2008 à Saint-Brieuc.
- ✓ Formation des représentants familiaux à la CAF : journées régionales les 26 avril à Vannes sur « le budget des CAF » et le 15 novembre à Graves sur « le bilan de la COG (Convention d'Objectifs et de Gestion), les perspectives 2009-2012, l'avenir du travail social dans les CAF dans le contexte du RSA (Revenu de Solidarité Active), l'évolution du réseau des CAF et les actualités de la CNAF ».
- ✓ Formation des représentants MSA (journée nationale le 28 novembre 2008 à Paris sur le projet de loi « hôpital, patients, santé, territoires »), et des représentants Office HLM...
- ✓ Formation des représentants au conseil de familles et à la commission d'agrément le 29 mars 2008 à Paris (journée nationale sur l'adoption).

*L'UDAF est présente dans de nombreuses instances départementales
et dans chaque Centre Communal d'Action Sociale*

A- Représentations dans le domaine social

▪ Centres Communaux d'Action Sociale	☞	244 Représentants		
▪ CCAS Saint-Brieuc	☞	Mme VIEL		AFICA
▪ CIAS Lamballe Communauté	☞	Mme LULA		FR
▪ CIAS Communauté de communes de la CIDERAL	☞	Mme LE VEXIER		MFR
▪ CIAS Moncontour	☞	Mme LANGLAIS		ADMR
▪ Caisse d'Allocations Familiales	☞	Mme DONNET Mme VILT Mme CARLUER Mme LE ROC'H Mme VIEL Mme LE HEGARAT Mme LECUYER Mme LECHAT	(T) (T) (T) (T) (S) (S) (S) (S)	ADMR AFC AFD ADMR AFICA APEDYS Jumeaux et Plus FR
▪ Caisse Primaire d'Assurance Maladie	☞	Mme PASQUET M. CARLUER	(T) (S)	CSF AFD
▪ Caisse de Mutualité Sociale Agricole	☞	Mme LULA Mme GUYOMARD	(T) (T)	FR FR
▪ Comité Départemental Prestations Sociales Agricoles	☞	Mme GUYOMARD Mme LULA	(T) (S)	FR FR
▪ Conseil Départemental d'Insertion (CDI)	☞	Le Président Mme CARLUER		UDAF AFD
▪ Commissions Locales d'Insertion :				
○ CLI de Loudéac	☞	Mme ROLLAND Mme BOSCHER	(T) (S)	FR FR
○ CLI de Paimpol	☞	Mme DISQUAY Mme CARON	(T) (S)	ADMR AFM
▪ Commission départementale d'accueil du jeune enfant	☞	Mme VIEL		AFICA
▪ Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat	☞	Mme MARTIN Mme RUELLAN	(T) (S)	ADMR ADMR
▪ Commission Consultative d'Agrément d'Adoption	☞	Mme MARTIN Mme RUELLAN	(T) (S)	ADMR ADMR
▪ Institut de la Mère et de l'Enfant	☞	Mme DEMAY		FR
▪ ADEPAFIN : Association Départementale pour l'Etude et la Prévention des Affections Fœtales et leurs Incidences Néonatales	☞	Mme UGUEN		CSF
▪ Association Sauvegarde de l'Enfance	☞	Mme VIEL		AFICA
▪ Association Départementale de Tutelle (ADT)	☞	M. DUMONT Mme UGUEN	(T) (T)	UNAFAM CSF
▪ Commission départementale de tutelle aux prestations sociales	☞	Le Président		UDAF
▪ Conseil Départemental d'Aide Juridictionnelle	☞	Mme DEMAY		FR
▪ Centre d'Information des Droits de la Femme	☞	Mme DEMAY		FR
▪ Commission Départementale des Violences faites aux femmes	☞	Mme UGUEN		CSF
▪ Association LE GUE	☞	Mme VIEL		AFICA
▪ REAAP : Réseau d'écoute, d'appui, d'accompagnement des parents	☞	Mme VIEL Mme CARLUER		AFICA AFD
▪ Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude	☞	Mme VILT		AFC
▪ Comité Local Fête des Mères	☞	Le Président		UDAF
▪ Comité départemental d'éducation pour la santé des Côtes d'Armor (CODES)	☞	M. HERVY M. LEMORDANT	(T) (S)	FMH FR
▪ Conseil Départemental d'Hygiène	☞	Le Président		UDAF
▪ Conseil Départemental de Lutte contre la toxicomanie	☞	Le Président		UDAF
▪ Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance	☞	Le Président		UDAF
▪ Kiné Ouest Prévention	☞	Mme DONNET		ADMR

		Mme CARLUER		AFD
▪ Association ADEC Armor	☞	Mme RUELLAN		ADMR
▪ Ligue Contre le Cancer	☞	Mme RUELLAN		ADMR
▪ Réseau OncArmor	☞	Mme RUELLAN		ADMR
▪ Comité des usagers à la Préfecture	☞	Mme WILLIOT Mme UGUEN		FR CSF
▪ Représentation des usagers de l'Hôpital : ○ Centre hospitalier de Lamballe ○ Centre hospitalier de Paimpol ○ Centre hospitalier de Guingamp ○ Hôpital Local de Quintin	☞ ☞ ☞ ☞	Mme RENAULT M. HERVIOU M. FRANCES M. CHARLES		FR ADAPEI ADAPEI ADAPEI
▪ Commission des Relations avec les usagers et la qualité de la prise en charge (CRUQ) : ○ Centre hospitalier de Paimpol ○ Centre hospitalier de Guingamp ○ Hôpital Local de Quintin	☞ ☞ ☞	M. HERVIOU M. FRANCES M. CHARLES		ADAPEI ADAPEI ADAPEI
▪ Conférence Sanitaire du Territoire	☞	M. HERVIOU		ADAPEI
▪ Commission départementale des hospitalisations psychiatriques	☞	Le Président		UDAF
▪ Commission relations des usagers Clinique du Val Josselin	☞	Mme VIEL Mme DONNET	(T) (S)	AFICA ADMR
▪ Conseils de vie sociale : ○ Centre Educatif Beauvallon ○ Foyer KER SPI ○ Centre Hospitalier de Tréguier	☞ ☞ ☞	Mme VIEL M. HERVY Mme LE ROC'H		AFICA FMH ADMR
▪ Centre Local d'Information et de Coordinat° : ○ CLIC de Guingamp ○ CLIC Lamballe Penthièvre ○ CLIC de Loudéac ○ CLIC Paimpol Goëlo ○ CLIC du Pays de Dinan ○ CLIC Terres et Mer	☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞	Mme LE ROC'H Mme RUELLAN Mme LEMORDANT Mme DISQUAY Mme VILT Mme UGUEN		ADMR ADMR FR ADMR AFC CSF
▪ Comité Départemental des Personnes Agées (CODERPA)	☞	M. LEMORDANT M. HERVY	(T) (S)	FR FMH
▪ Collectif ALMA Allo Maltraitance	☞	M. HERVY M. LEMORDANT	(T) (S)	FMH FR
▪ Contact Service	☞	M. LEMORDANT		FR
▪ Groupe Initiative Emploi – Service aux personnes	☞	M. LEMORDANT		FR
▪ Commission Extra-municipale handicapés dans la ville	☞	Le Président		UDAF
▪ Vivre au Pluriel	☞	M. HERVY		FMH
▪ Collectif contre le racisme et pour la solidarité	☞	Mme VIEL	(T)	AFICA
▪ Demain le monde « les migrations pour vivre ensemble »	☞	Mme VIEL	T	AFICA
▪ Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage	☞	M. LE BORGNE Mme VIEL	(T) (S)	CSF AFICA
▪ Pôle d'accueil en réseau pour l'accès aux droits (PARADS)	☞	Mme VIEL Mme CARLUER	(T) (S)	AFICA AFD
▪ Conseil Départemental de la Vie Associative Collège famille, action sociale, handicap, ...	☞	M. LE BORGNE		CSF
▪ Itinérance	☞	Mme VIEL		AFICA
▪ Comité de Pilotage de télé assistance	☞	M. LEMORDANT M. HERVY	(T) (S)	FR FMH
▪ COPEC Commission de Promotion des Chances et de la Citoyenneté.	☞	Mme VIEL		AFICA
▪ UNA – fédération départementale des aides, des soins et des services aux domiciles	☞	Mme UGUEN		CSF

B- Dans le domaine de l'habitat

▪ Côtés d'Armor Habitat	☞ M. UGUEN		CSF
▪ CODI Dinan Habitat	☞ M. de La BOURDONNAYE		AFC
▪ Guingamp Habitat	☞ M. FRANCES		ADAPEI
▪ Cabri Habitat - Office Public d'Aménagement et de Construction de St-Brieuc	☞ Mme LE CORFEC		CSF
▪ Association des organismes de l'Habitat	☞ Le Président		UDAF
▪ Comité Directeur FSL	☞ Le Président		UDAF
▪ Commission d'Attribution Fonds de Solidarité au Logement (FSL)	☞ Mme UGUEN	(T)	CSF
▪ Commission Départementale d'Aide Publique au Logement (C.D.A.P.L.)	☞ M. UGUEN	(T)	CSF
	M. LEMORDANT	(S)	FR
▪ Commission d'Amélioration de l'Habitat Saint Brieuc Agglomération Baie d'Armor	☞ M. UGUEN	(T)	CSF
	M. LE BORGNE	(S)	CSF
▪ Commission d'Amélioration de l'Habitat du Conseil Général (territoires hors CIDERAL et Saint Brieuc Agglomération Baie d'Armor)	☞ M. UGUEN	(T)	CSF
	Mme RUELLAN	(S)	ADMR
▪ Commission de médiation DALO, droit au logement opposable	☞ M. LE BORGNE		CSF
▪ PDALPD	☞ M. LE BORGNE	(T)	CSF
	M. UGUEN	(S)	CSF
▪ PDALPD – Commission du Pôle départemental contre l'habitat indigne	☞ M. UGUEN	(T)	CSF
	M. LE BORGNE	(S)	CSF
▪ Association Départementale d'Information sur le Logement	☞ M. SALOMON		CSF
▪ PACT Côtés d'Armor	☞ M. SALOMON	(T)	CSF
	Mme MOTTEZ	(S)	AFC
▪ Relais Habitat 22	☞ M. LE BORGNE		CSF

C- Dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement et des loisirs

▪ Conseil Départemental de l'Education Nationale	☞ Mme UGUEN	(T)	CSF
	Mme RUELLAN	(S)	ADMR
▪ Commission Départementale de suivi de l'assiduité scolaire	☞ Mme VIEL	(T)	AFICA
▪ Bassin d'Emploi de Saint Brieuc	☞ Mme CARLUER	(T)	AFD
▪ Comité consultatif de la jeunesse	☞ Mme DONNET	(T)	ADMR
	Mme VIEL	(T)	AFICA
▪ Comité Départemental du Tourisme	☞ M. RUELLAN	(T)	ADMR
	Mme MOTTEZ	(S)	AFC
▪ Commission Départementale d'Action Touristique	☞ M. GAUBERT	(T)	FR
	M. BOUREL	(S)	A. Fam. Lamballe

D- Dans le domaine économique

▪ Commission départementale équipement Commercial	☞ Mme UGUEN		CSF
▪ Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics	☞ M. LEMORDANT ☞ Mme UGUEN		FR CSF
▪ Comité des usagers des administrations fiscales	☞ Mme WILLIOT		FR
▪ Comité des usagers des administrations de l'Etat	☞ Mme WILLIOT Mme UGUEN	(T) (S)	FR CSF
▪ Conseils de développement : ○ Pays de Saint-Brieuc ○ Pays du Centre Bretagne ○ Pays de Dinan ○ Pays de Guingamp	☞ Mme VIEL Mme LECHAT ☞ Mme JOUCHET ☞ Mme VILT ☞ M. GOASDOUE	(T) (S) (T) (T)	AFICA FR FR AFC CSF
▪ Conseil économique et social municipal de Saint Brieuc	☞ M. LE BORGNE Mme VIEL	(T) (S)	CSF AFICA
▪ Commission de surendettement	☞ M. LE BORGNE	(S)	CSF
▪ Conseil départemental de la Consommation	☞ Mme WILLIOT Mme CARLUER	(T) (S)	FR AFD
▪ Comité local des associations de consommateurs	☞ M. LE BORGNE		CSF
▪ Commission départementale de la sécurité routière	☞ Le Président		UDAF
▪ Commission Départementale des Taxis et Voitures de Petite Remise	☞ Mme UGUEN Mme GUYOMARD	(T) (S)	CSF FR
▪ Commission communale des Taxis	☞ M. LE BORGNE Mme CARLUER		CSF AFD
▪ Observatoire départemental du développement durable	☞ Mme VIEL Mme MAHE	(T) (S)	AFICA CSF
▪ Plan départemental d'élimination des déchets ménagers	☞ Mme VIEL		AFICA
▪ Collectif 22 ensemble réduisons nos déchets	☞ Mme VIEL Mme LE CARDINAL		AFICA AFICA
▪ Syndicat Départemental d'Electricité	☞ Mme UGUEN Mme WILLIOT	(T) (S)	CSF FR

E- A l'échelon régional

▪ Union régionale des associations familiales	☞ M. LE BORGNE Mme DEMAY Mme RUELLAN		UDAF FR ADMR
▪ Fédération bretonne des CAF	☞ Mme CARLUER		AFD
▪ Conseil Départemental de l'Habitat	☞ M.UGUEN M. LE BORGNE	(T) (S)	CSF CSF
▪ Comité régional de l'habitat	☞ M. LE BORGNE		CSF
▪ Comité Régional de l'Organisation Sanitaire	☞ Mme BRIAND		ADMR

F- A l'échelon national

▪ Conseil d'orientation habitat et cadre de vie – environnement de l'UNAF	☞ M. UGUEN M. LE BORGNE		CSF CSF
---	----------------------------	--	------------

Dans le cadre du développement de l'action familiale

A- Les mouvements familiaux

Mouvements à recrutement général

- **Fédération Départementale des Associations Familiales Catholiques (Fédération A.F.C.)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76
Associations AFC adhérentes : Lantic, Pays de Matignon, Pays du Trégor, Péder nec, Penguily, Pleslin Trigavou, Plestan, Ploufragan, Saint-Brieuc, Saint-Guen, Saint-Helen.
- **Fédération Départementale des Familles Rurales (Fédération F.R.)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.00.94
Associations Familles Rurales adhérentes : Erquy, Etables sur Mer, Gou delin, Henanbihen, Hénon, La Motte, Landehen, Loudéac, Maroué-Lamballe-Noyal, Matignon, Merdrignac, Mur de Bretagne, Penguilly la Malhoure, Plémet, Plémy, Plouagat, Plouguenast, Plumaugat, Quessoy, Rostrenen, Saint Aaron, Saint Alban, Saint Brieuc, Saint Jacut de la Mer, Trévé, Trieux, Yvignac.
- **Union des Sections de la Confédération Syndicale des Familles (U.S. C.S.F.)**
Siège: 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.68.28.99
Associations CSF adhérentes : Agglomération Saint-Brieuc, Ploufragan.

Mouvements à recrutement spécifique

- **Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (A.D.A.P.E.I.)**
Siège : 6, rue Villiers de l'Isle-Adam, BP 40240, 22192 Plé rin Cedex, ☎ 02.96.62.66.77
- **Association Familiale Départementale (A.F.D.)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76
- **Vacances et Familles , l'accueil en plus**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.61.73.32
- **Association des Parents d'Enfants Dyslexiques (A.P.E.D.Y.S.)**
Siège : 2, rue Anatole Le Braz, 22140 Pluzunet, ☎ 02.96.47.99.23
- **Association des Paralysés de France (A.P.F.)**
Siège : 86, rue de la Corderie, 22000 Saint-Brieuc, ☎02.96.33.00.75
- **Association Départementale des Veuves et Veufs (FAVEC 22)**
Siège : 28, Bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76
- **Association Familiale LAMBALLE**
Siège : 9, rue Capitaine Francis Noisel, 22400 Lamballe, ☎ 02.96.31.30.99

- **Enfance et Familles d'Adoption (E.F.A.)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76
- **Fédération des Malades et Handicapés (F.M.H.)**
Siège : 4, bd Charner, 22000 Saint-Brieuc, ☎ 02.96.94.07.73
- **Fédération A.D.M.R., Association du service à Domicile (A.D.M.R.)**
Siège : 5, place de la Liberté, BP 216, 22002 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.61.42.36
Associations ADMR adhérentes : Arguenon, Belle Isle en Terre, Bourbriac, Broons, Corlay, Corseul, de La Baie, de Penthièvre, Gouët et Leff, Hénon-Plémy, Lanfains, Merdrignac, Pays de St-Brieuc, Plaintel, Plédran, Plémet, Plénée Jugon, Plérin/Pordic, Plestan, Plouagat, Plouha Trieux, Pordic, Quessoy, Secteur de Plouguenast.
- **Fédération Départementale des Associations Familiales Maritimes (Fédération A.F.M.)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76
Association Familiale Maritime adhérente : Paimpol
- **Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales (Fédération M.F.R.)**
Siège : Le Moulin de Colvé, 22190 Plérin, ☎ 02.96.33.44.60
Associations Maisons Familiales Rurales adhérentes : Loudéac, Plérin
- **Jumeaux et Plus**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76
- **Association des Familles Internautes des Côtes d'Armor (A.F.I.C.A.)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76
- **Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (U.N.A.F.A.M.)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.53.84

Mouvements associés

- **Association départementale des Assistantes Maternelles et Familles d'Accueil**
Siège administratif : 64/66 rue de Coëtquen, 22100 Dinan, ☎ 02.96.39.70.38
- **AL ANON (Alcooliques Anonymes)**
Siège : Rue Félix Le Dantec, 22000 Saint-Brieuc, ☎ 02.96.62.31.06
- **Association La Croix d'Or**
Siège : 12, rue de Brest, 22000 Saint-Brieuc, ☎ 02.96.33.38.28
- **Association des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat - L'Hirondelle**
Siège : 39, rue Jules Ferry, 22000 Saint-Brieuc, ☎ 02.96.78.33.55

B- La conférence des mouvements

La conférence des mouvements s'est tenue les 26 février et 12 novembre 2008 (sur les fonds formations, la présentation des activités des mouvements...).

Les mouvements familiaux ont été régulièrement sollicités et impliqués dans les préparations des assemblées générales de l'UDAF et de l'UNAF et tenus informés de la politique familiale menée au plan national.

L'UDAF a participé aux assemblées générales des mouvements familiaux.

Les associations ont bénéficié du reversement des 10% du fonds spécial et du soutien de l'UDAF pour les dossiers de demande de subvention sur le fonds régional de formation.

L'UDAF accompagne les associations familiales pour l'informatisation des listes électorales.

L'UDAF met à la disposition de chaque association des dépliants, présentant le mouvement familial, à distribuer à chacun de leurs adhérents. De plus, par le biais de son site Internet « www.udaf22.com », l'UDAF propose aux associations familiales de diffuser des informations sur leurs activités et événements.

Les associations bénéficient gracieusement des équipements : salles de réunion, bureau de permanence, point Internet et matériel vidéo-projecteur, ordinateur portable, magnétoscope, téléviseur, etc....

Les mouvements familiaux, ayant leur siège à la maison départementale des organismes familiaux, s'acquittent d'une indemnité d'occupation en fonction de la superficie utilisée.

- II -

Les services

Secrétariat de la Médaille Française de la Famille

Le secrétariat instruit les dossiers de candidatures et procède aux enquêtes préalables. Suite à la suppression de la commission départementale de la médaille de la famille, l'UDAF a réuni le 6 mai 2008 sa commission interne élargie aux pères et mères décorés. Celle-ci a étudié l'ensemble des dossiers et proposé des avis à Monsieur Le Préfet.

Pour la promotion 2008, sur les 33 dossiers instruits par le secrétariat, 29 médailles ont été décernées:

- ☞ 2 médailles d'or,
- ☞ 6 médailles d'argent,
- ☞ 21 médailles de bronze.

Concernant les enquêtes complémentaires, nous sommes aidés par les présidents d'associations familiales et les représentants CCAS et nous tenons à les remercier.

Point Info Famille

Le « Point Info Famille » est ouvert du lundi au vendredi en continu de 8h30 à 17h30 et le deuxième samedi de chaque mois de 9h30 à 12h30. Il accueille, informe les familles sur leurs droits et démarches administratives et les oriente vers les structures et opérateurs adaptés à leurs besoins. Ce label, délivré en avril 2005, est arrivé à échéance en 2008. Ainsi, à l'occasion du renouvellement, l'UDAF a rencontré la délégation du REAAP le 26 novembre 2008 et a dressé un premier bilan positif de ces trois années de fonctionnement.



Ce point d'information accessible assure une meilleure efficacité des services rendus au public en permettant à chacun de trouver une information centralisée et actualisée (de la petite enfance à la prise en charge des ascendants, en passant par les problèmes des adolescents, la médiation familiale, le conseil conjugal, le handicap, les loisirs...). L'UDAF s'attache au quotidien à orienter les personnes dans une optique de responsabilisation et d'autonomie par l'information.

Ce service couvre l'ensemble du département des Côtes d'Armor grâce au réseau associatif diversifié implanté sur le territoire et aux représentants familiaux siégeant dans les centres communaux d'action sociale.

Afin d'assurer au mieux cette mission, **différents moyens** sont mis à la disposition du public :

- Un local accessible à tous.
- Un espace de documentation : un classement des services aux familles et aux particuliers est consultable sur place par le biais de classeurs organisés en fonction des thèmes du service public : consommation, santé, vacances, loisirs, famille, vie associative...
- Des permanences des associations familiales sont organisées dans le local PIF. Elles sont complémentaires au point d'information et permettent d'apporter une réponse précise et complète aux familles sur des thèmes divers : la dyslexie, la consommation, le veuvage, le droit des familles...
- Un point Internet qui permet aux familles de consulter des informations sur leurs droits et d'entreprendre des démarches administratives en ligne. Une initiation des utilisateurs peut être proposée si besoin.
- Le site Internet « point-infofamille.fr », relié à la plate forme « service-public.fr » permet aux personnes d'accéder à l'information nationale et locale. L'UDAF bénéficie du « co-marquage » avec le service public depuis 2005 afin d'intégrer des données sur le site point info famille telles que les coordonnées, l'agenda, les horaires...

Depuis la fin de l'année 2007, un travail de partenariat a été entrepris avec les deux autres PIF du département qui a permis de lancer une dynamique de réseau et de mutualiser des outils dans le cadre de réunions régulières.

Accompagnement budgétaire

↳ **Convention avec le ministère de l'économie et des finances**

Une convention a été signée le 31 mars 2004 avec le ministère de l'économie et des finances par laquelle l'UDAF met à disposition un conseiller en économie social et familial auprès d'agents du MINEFI orientés par leur service social, sur la base du volontariat.

↳ **Convention avec la CRAM**

L'UDAF a signé le 23 novembre 2006 une convention de partenariat avec le service social de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Bretagne, pour assurer l'accompagnement de retraités du régime général éprouvant des difficultés budgétaires avec à terme une dimension d'observatoire sur les difficultés des personnes retraitées.

Cet accompagnement personnalisé, proposé à la personne, l'engage, au travers d'entretiens et de démarches à réaliser, à « reprendre en mains » son organisation budgétaire. C'est aussi l'occasion de la faire réfléchir sur ses choix de vie et de l'aider dans l'organisation du budget en faisant le point sur les droits éventuels à faire valoir, les modalités de traitement des échéances et des dettes. Cet accompagnement nécessite l'investissement de la personne elle-même, de sa volonté d'améliorer sa situation financière. Il repose sur une relation de confiance entre la personne, l'assistant social et la conseillère économie sociale et familiale.

Cette expérimentation, réalisée à partir de l'examen de 10 situations, a pris fin le 31 décembre 2008.

↳ **Convention avec la CAF**

L'UDAF a signé le 7 juillet 2008 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor une convention d'accompagnement budgétaire afin de proposer aux familles allocataires en situation de vulnérabilité un soutien lors des événements qui interrompent le cours normal de la vie familiale, pour leur permettre une plus grande autonomie.

La convention d'une durée d'un an permet un accompagnement de 25 familles orientées à l'UDAF, suite à la décision de la Commission des aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales.

Intervention

- L'intervention est réalisée par une Conseillère ESF à mi-temps. Elle établit un diagnostic de la situation de la famille qui permet d'élaborer une réponse adaptée à ses besoins, à partir d'un constat prenant en compte l'ensemble de la situation familiale et de son environnement. Ce diagnostic permet également de détecter les familles vulnérables et de les adresser à la CAF afin de leur proposer un accompagnement social personnalisé dans le cadre du soutien aux familles vulnérables.
- La mesure d'accompagnement budgétaire est engagée sur une période maximum de 6 mois permettant ainsi aux familles de mieux faire face à leurs problèmes de gestion budgétaire (pointage des comptes, élaboration du budget mensuel,...) en favorisant une meilleure utilisation de leurs ressources humaines et financières compte tenu de leurs modes de vie et de leurs aspirations. La Conseillère ESF procède à la réalisation de l'évaluation de la situation familiale à la fin de l'intervention.
- Pour l'année 2008, la Commission des aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales a accordé un accompagnement pour une famille.

Micro crédit social

L'UDAF s'est engagée, depuis le 14 avril 2008 (date de signature de la convention) dans le micro crédit social en partenariat avec la Caisse de Dépôts, le Conseil Général, et la Caisse d'Epargne de Bretagne en s'appuyant sur une structure dédiée l'association « Parcours confiance en Bretagne ». Ce dispositif donne la possibilité à des familles exclues du système bancaire traditionnel d'avoir accès à des crédits de faibles montants (300 € à 3000 € sur une durée de remboursement maximale de 36 mois) dans l'objectif de faire face à des difficultés ponctuelles ou de financer un projet individuel favorisant l'insertion et/ou le maintien du lien social.

Organisation

- L'UDAF, en qualité de chef de projet, est responsable opérationnel du dispositif. Elle mène les négociations concernant la configuration locale du projet pendant la durée de l'expérimentation avec ses partenaires.
- Une chargée de mission assure la mise en place et l'organisation du dispositif du micro crédit social ainsi que la communication.
- Une Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) à mi-temps est chargée de l'instruction et du suivi des dossiers. Elle est l'interlocuteur des emprunteurs depuis la demande de prêt jusqu'à la fin du remboursement et réalise l'accompagnement social en tant que de besoin.

Intervention

○ *L'octroi du prêt*

Le demandeur remplit un dossier regroupant des informations concernant sa situation familiale, un descriptif des difficultés rencontrées, une présentation du projet, sa situation financière. A réception du document, un premier avis d'éligibilité est formulé par Parcours confiance sur deux critères (la non inscription sur le fichier des incidents de paiement ou de surendettement ; des ressources limitées empêchant le recours au crédit bancaire traditionnel). Puis, si cet avis est favorable, la conseillère en économie sociale et familiale de l'UDAF rencontre la personne pour évaluer la faisabilité et les capacités de remboursement. Toutes les pièces justificatives sont alors remises lors de cet entretien. « Parcours Confiance » réunit ensuite le comité de validation (1 fois par mois) pour statuer sur les dossiers. Si un accord est établi, le bénéficiaire signe l'offre de prêt avec Parcours Confiance et remplit également un contrat d'accompagnement avec l'UDAF précisant les engagements réciproques.

○ *L'accompagnement*

Pour garantir la concrétisation de son projet dans les meilleures conditions, la conseillère en économie sociale et familiale de l'UDAF accompagne l'emprunteur tout au long du prêt afin :

- d'étudier la mise en place du remboursement du prêt sur la base d'un budget existant
- de réaliser un suivi budgétaire régulier pour organiser et stabiliser le budget du bénéficiaire sur le long terme et ainsi lui permettre de garder ou recouvrer son autonomie.

Les publics non éligibles au dispositif sont reçus et réorientés sur les structures susceptibles de répondre au mieux à leur demande.

Communication

Différentes actions ont été entreprises : une conférence de presse le 14 avril 2008, la création d'un dépliant, le lancement d'une large campagne d'information auprès des CCAS, des travailleurs sociaux, des partenaires institutionnels et associatifs de l'UDAF, une présentation du dispositif auprès du personnel du pôle « Infos Services » du Conseil Général, la transmission de dossiers aux responsables de circonscription du Conseil Général.

Rencontres et formations

- La chargée de mission et la conseillère ESF de l'UDAF ont suivi trois sessions de formation proposées par la Caisse des Dépôts afin d'accompagner les bénéficiaires du micro crédit social : « Quels sont les principes et les règles du micro crédit social ? » le 7 février à Rennes, « La relation avec les bénéficiaires », le 20 mai à Rennes et « Comment instruire les dossiers de prêt en liaison avec la banque et les bénéficiaires ? » le 26 juin à Brest.
- Des rencontres et des contacts réguliers sont établis avec l'intervenant de la Caisse d'Epargne.
- Une réflexion régionale se met en place avec les trois autres UDAF afin d'harmoniser les approches, les modalités de traitement, d'accompagnement, d'évaluation... (rencontre 21 novembre 2008).
- L'UDAF a assisté le 25 septembre 2008 à Rennes à la réunion sur l'outil de « reporting » mis en ligne sur Internet par la Caisse des Dépôts afin de permettre aux UDAF de signaler les dossiers traités.

Droit au logement opposable

L'UDAF est agréée pour aider les familles à constituer leur demande. Le droit au logement opposable, garanti par l'Etat, a été institué par la loi du 5 mars 2007, dite loi « DALO ». Il permet, depuis le 1^{er} janvier 2008, dans les conditions prévues par la loi, à ceux qui ne peuvent accéder à un logement décent et indépendant par leurs propres moyens, d'effectuer un recours amiable devant une commission de médiation. Elle est chargée de se prononcer sur le caractère prioritaire des demandes de logement et d'hébergement.

Rétablissement personnel

L'UDAF est inscrite sur la liste des mandataires des Tribunaux de Grande Instance de Saint-Brieuc et de Guingamp pouvant être désignés par le Juge de l'Exécution dans la procédure dite de rétablissement personnel aux fins de réaliser des rapports économiques et sociaux sur la situation des débiteurs. En 2008, l'UDAF s'est vue confier l'exercice de quatre mandats, provenant du Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc.

Statistiques année 2008 :

<u>Débiteurs :</u>	<u>Moyenne d'âge :</u>	<u>Situation familiale :</u>	<u>Décision du Juge :</u>
- Homme : 1 - Femmes : 2	- Entre 30-35 ans : 2 - Entre 40-45 ans : 1 - Entre 50-55 ans : 1	- Célibataires : 3 - Divorcé : 1	- Dossiers en cours d'instance : 4

Observatoire de la famille et des majeurs protégés

A- Observatoire départemental de la famille

Afin de remplir sa mission de représentation de l'ensemble des familles auprès des Pouvoirs Publics, les UDAF se doivent de disposer d'une connaissance la plus complète possible des conditions de vie des cellules familiales, de leurs besoins et de leurs attentes. C'est pourquoi, l'UDAF des Côtes d'Armor a mis en place un observatoire départemental de la famille, par la réalisation d'enquêtes visant à recueillir des informations sur les réalités quotidiennes des familles. Ainsi, il constitue un outil essentiel de construction de la connaissance car il favorise une meilleure compréhension de certaines situations.

Il se définit à travers différents objectifs :

- observer les familles, telles qu'elles sont et telles qu'elles évoluent,
- être source de connaissances, de réflexions et de propositions pour alimenter notre rôle de représentation,
- développer la mission d'expertise de l'institution,
- observer et analyser avec méthode et rigueur,
- améliorer la communication externe et interne de l'institution.

Les enquêtes se font par questionnaires directement auprès des familles afin qu'elles donnent leurs avis sur différents thèmes. A cet effet, un panel représentatif des familles de la population des Côtes d'Armor a été constitué et validé par l'INSEE. La diffusion des questionnaires est réalisée avec l'aide de personnes ressources (délégués CCAS, mairies, représentants d'associations familiales et associations diverses...), qui sont chargées de rechercher dans leur entourage des ménages répondant aux critères figurant dans le recensement de l'INSEE (catégorie socioprofessionnelle, âge, nombre d'enfants, situation familiale).

B- Observatoire national de la protection juridique des majeurs

En 2001, l'UNAF a créé l'observatoire national des populations « majeurs protégés ». L'objectif de cet observatoire est de constituer une base d'information pertinente prenant en partie appui sur les données existantes dans les différentes UDAF afin d'étudier la population des majeurs protégés et son évolution annuelle, d'analyser les trajectoires individuelles pour en construire une typologie et d'analyser les problématiques spécifiques auxquelles cette population est confrontée. Depuis sa création cinq thèmes ont été développés « Ressources, dépenses et patrimoine », « Lieux de vie », « Statuts juridiques et administratifs », « Santé et vie quotidienne » et « L'environnement familial et social des majeurs protégés ». L'UDAF a participé à la journée nationale des référents de l'observatoire national des personnes majeures protégées (ONPMP) le 26 novembre 2008. L'étude portera en 2009 sur « Argent : ressources, dépenses et patrimoine ».

Médiation gens du voyage

Dans le cadre d'une convention tripartite (entre l'UDAF, la Préfecture et le Conseil Général), l'UDAF s'est engagée à apporter son concours à la mise en œuvre d'une mission temporaire de conseil et de médiation entre l'Etat, les collectivités locales et les familles ou groupes de voyageurs, en mettant un médiateur à la disposition de l'Etat et des maires en charge de la responsabilité de l'accueil des gens du voyage (schéma départemental d'accueil des gens du voyage). Cette mission a été mise en place suite à la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. L'article 1^{er} alinéa IV permet à la commission consultative de « désigner un médiateur chargé d'examiner les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du schéma et de formuler des propositions de règlement de ces difficultés ».

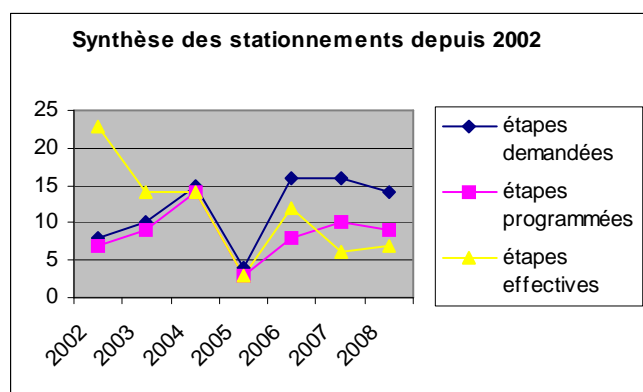
L'activité 2008 s'est articulée autour des quatre principales missions suivantes :

A- Suivi de la mise en œuvre du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage des Côtes-d'Armor

- Création de 4 nouvelles aires d'accueil sur le département : Pordic, Languieux, Saint-Brieuc et Tréguieux (instruction des dossiers de demande de subventions pour l'Etat et le Conseil Général, visites techniques, appui aux collectivités dans la mise en place de la gestion des aires d'accueil).
- Travail pour la mise en place de projets socio-éducatifs sur les aires d'accueil qui ont pour objet de mieux intégrer les aires d'accueil, et leurs habitants, à la vie locale et d'améliorer l'accès des voyageurs aux services existants (transports, accès aux activités de loisirs, aides aux devoirs etc...).
- Préparation, organisation et animation de la commission départementale consultative des gens du voyage (janvier 2008).
- Participation aux comités de suivi de la gestion des aires d'accueil.
- Participation aux réunions de coordination départementale et régionale.

B- Gestion des grands passages estivaux

De juin à septembre, des grands groupes de voyageurs traversent le département dans le cadre de rassemblements religieux, économiques ou familiaux. Le dispositif d'accueil de ces grands groupes (50 à 200 caravanes) est défini au niveau départemental. L'Etat est chargé d'établir la programmation des grands passages en lien avec les représentants des gens du voyage et les trois autres départements bretons. Les dates de passage des différents groupes sont communiquées aux collectivités locales au mois d'avril. Les communes de plus de 5000 habitants (ou les EPCI compétents) concernées par ces grands passages ont alors à charge de proposer un terrain, provisoire ou pérenne, pour les accueillir.



En 2008 :

5 missions programmées,
soit 9 semaines de stationnement

2 missions annulées

2 missions sauvages

5 missions accueillies,
soit 6 semaines ½ de stationnement

o ***Organisation des grands passages – 2008***

◇ La programmation

En 2008, neuf groupes différents ont sollicité, par écrit, l'autorisation de stationner dans les Côtes d'Armor. Ces neuf groupes souhaitaient effectuer quatorze étapes (quatorze semaines de stationnement) dans le département. Par souci de cohérence régionale, du fait de demandes concentrées sur une même période et pour éviter qu'ils ne perturbent la programmation départementale, quatre groupes ont été refusés sur le département. Ce refus leur a été signifié par écrit.

Cinq groupes ont été programmés : Pasteur **Wiss** (CODI, Communauté d'Agglomération de Lannion), Pasteur **Dupille** (Communauté d'Agglomération de Lannion), Pasteur **Miquel** (CODI, CABRI, Communauté d'Agglomération de Lannion), Pasteur **Leverd** (CODI, Communauté de Communes de Guingamp), Pasteur **Raoult** (CABRI). Ce qui correspondait à neuf étapes dans le département, soit neuf semaines de stationnement qui s'échelonnaient du mois de juin au mois août 2008.

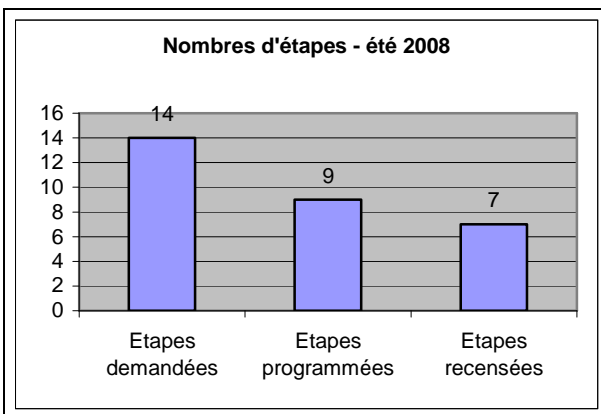
Les demandes se répartissent équitablement sur les quatre arrondissements du département.

◇ Le dispositif d'accueil

En 2008, les EPCI concernés par l'accueil des grands passages estivaux ont tous rempli leurs obligations légales en proposant un terrain de grand passage :

- *Lannion Trégor Agglomération* : La Communauté d'Agglomération de Lannion est équipée d'une aire de grand passage pérenne située au lieu dit de Bois Thomas à Lannion (2 ha).
- *Communauté de Communes de Guingamp* : Un terrain situé à Pabu (3ha) a été proposé par la communauté de communes.
- *Communauté d'Agglomération Briochine* : Suite à plusieurs rencontres en Préfecture un terrain provisoire a été désigné sur la commune de Plédran. Compte tenu de la qualité de son sol et après avis défavorable du délégué national de l'ASNIT*, ce terrain n'a pas été retenu. Une aire provisoire a finalement été aménagée sur la commune de Pordic (3ha) avec l'accord du Conseil Général, propriétaire du terrain en question.
- *Communauté de Communes de Dinan* : L'aire d'accueil provisoire située sur la commune de Trélivan (3 ha) a été reconduite pour l'accueil des grands passages en 2008.

○ *Synthèse des « Grands » stationnements – 2008*



Cinq missions différentes étaient initialement programmées, soit **neuf semaines de stationnement** sur le département.

Sur les cinq missions programmées, **deux se sont désistées** ce qui équivalait à l'annulation de quatre semaines de stationnement.

Deux missions non programmées, pour lesquelles l'ASNIT n'avait sollicité aucun terrain, se sont imposées sur le département (1 semaine ½).

Quelques Pasteurs, très minoritaires, refusent

encore le cadre de la programmation régionale et l'autorité de l'ASNIT.

Chaque année, à tour de rôle, les départements bretons subissent les installations sauvages des missions des Pasteurs Samuel Desbarre et David Mayer, respectivement originaires des Côtes d'Armor et du Morbihan. Ces deux Pasteurs refusent d'entrer dans le cadre de la programmation régionale.

Le Pasteur Desbarre s'est installé, fin juillet, sans demande préalable sur la commune de Ploubalay. Sous la pression de la Préfecture et de l'ASNIT, la mission Desbarre a quitté le département 24 heures après son installation.

Le Pasteur Mayer ne faisait initialement pas partie de la programmation régionale car l'itinéraire de sa mission, en 2008, n'incluait pas la Bretagne. Mais, le Pasteur Mayer a changé d'itinéraire à partir du mois de juillet et s'est successivement installé de force sur les communes de Pornic (49), la Chapelle des Marais (49), Guérande (49), Vannes (56), Lorient (56), Quimperlé (29) et La Torche (29).

Pour éviter une installation sauvage dans les Côtes-d'Armor, nous avons proposé à l'ASNIT que le Pasteur Mayer prenne la place du Pasteur Raoult qui venait d'annuler son passage dans les Côtes d'Armor. Il était convenu que le Pasteur Mayer vienne du 18 au 24 août sur le terrain de la CABRI. Malgré cet arrangement, le Pasteur Mayer n'a pas respecté son engagement de sortir du département le 24 août et s'est imposé une semaine supplémentaire sur la commune de Ploubalay.

* ASNIT : Association Sociale Nationale Internationale Tsigane : Association mandatée, depuis 2004, par la Mission Evangélique Tsigane et la Fédération Protestante de France pour coordonner les déplacements des missions évangéliques (Vie et Lumière)

Par ailleurs, le comportement irrespectueux de certains membres de cette mission, lors de leur passage sur le terrain de la CABRI, a entraîné des tensions avec le voisinage. La mauvaise attitude de ce groupe a été signalée, par courrier, au président de l'ASNIT.

Des Pasteurs de plus en plus exigeants sur la qualité des terrains

Aujourd'hui, la majorité des missions accepte cependant de se plier aux règles de la programmation en demandant, par écrit, une autorisation de stationner dans le département et en respectant la réponse qui leur est faite. En contrepartie, elles sont exigeantes sur la qualité des terrains mis à leur disposition.

La mission du Pasteur Wiss a refusé le terrain provisoire de la CODI estimant que la pluie le rendait impraticable. La mission s'est installée sur un terrain situé derrière la mairie de Trélivan. Excepté son installation spontanée, ce groupe a été respectueux des lieux occupés et des personnes.

Des terrains de grand passage parfois incompatibles à la taille des groupes

La mission du Pasteur Dupille, programmée sur Lannion, n'a pas pu s'installer sur l'aire de grand passage de Lannion-Trégor Agglomération, trop petite pour accueillir 200 caravanes. Le groupe s'est installé sans autorisation sur le terrain de foot de la commune de Ploumillau. Le séjour de cette mission, très importante par la taille, s'est déroulé sans incident. La Communauté d'agglomération de Lannion a engagé des travaux pour agrandir son aire de grand passage.

C- Médiation et appui aux collectivités locales dans l'accueil des groupes familiaux qui circulent dans le département

Les groupes familiaux sont composés de 10 à 50 caravanes. Les déplacements de ces groupes se font de façon aléatoire, le plus souvent pour des raisons économiques (marchés, petits travaux d'entretien auprès des particuliers : ramonage, élagage, ravalement de façade...). Par conséquent, l'arrivée, les itinéraires et le nombre de caravanes composant ces groupes sont difficilement prévisibles et quantifiables.

Les comportements des groupes sont différents d'une famille à l'autre. Certains groupes sont identifiés comme très problématiques et stigmatisent l'ensemble des gens du voyage, mais ceux-ci restent minoritaires. Par ailleurs, il n'y a pas, comme dans les missions évangéliques, d'interlocuteur privilégié et représentant l'ensemble du groupe.

Compte tenu du fait que les collectivités ne disposent pas de terrains pour les accueillir, les groupes qui en font la demande n'obtiennent pas d'autorisation de stationner. Les caravanes s'installent alors de force et négocient ensuite les conditions et la durée de leur séjour. Le contexte de l'installation est donc souvent conflictuel. Une autorisation en amont, limitée dans le temps et dont les modalités de stationnement seraient acceptées par tous, permettrait certainement un accueil plus serein.

La nécessité de désigner un terrain en herbe sommairement équipé, par EPCI, pour permettre l'accueil de 30-40 caravanes est inscrite au schéma départemental. Mais, outre le fait qu'il n'y a pas d'obligation légale, le comportement de certains groupes ne favorise pas cette mise à disposition.

Du mois de mai au mois d'août, la majeure partie du temps de travail est consacrée à la fonction de médiatrice. En effet, à la demande des collectivités, des propriétaires de terrains privés ou des forces de l'ordre, la médiatrice intervient sur le terrain pour essayer de solutionner les situations conflictuelles.

D- Révision du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Le Schéma départemental a été signé par le Préfet le 2 décembre 2002 et publié au recueil des actes administratifs le 27 mars 2003. La loi du 5 juillet 2000 impose que les schémas départementaux soient révisés au moins tous les 6 ans. Celui des Côtes d'Armor doit donc être révisé pour le 20 mars 2009.

Afin de mener la révision du Schéma actuel, il a été décidé lors de la dernière commission consultative départementale des gens du voyage, de réunir quatre groupes de travail :

- un groupe de travail « aires d'accueil et sédentarisation » piloté par le Conseil Général,
- un groupe de travail « insertion sociale et professionnelle et Santé » piloté par le Conseil Général,
- un groupe de travail « scolarisation et accompagnement à la scolarité » piloté par l'Education Nationale,
- un groupe consacré à « l'accueil des grands passages estivaux » piloté par la Préfecture.

La chargée de mission met en place ces groupes de travail et les anime en collaboration avec les partenaires associés.

Les enjeux principaux de cette révision sont :

- *Inscrire dans le schéma les terrains de grand passage*

L'objectif est d'identifier un terrain de grand passage de 3 à 4 ha par arrondissement et 12 terrains de grand passage de 1 ha pour l'accueil des groupes familiaux (zone littorale et grosses agglomérations du département).

- *Répondre aux besoins nouveaux en habitat des familles du voyage*

De plus en plus de familles du voyage souhaitent disposer d'un lieu qui leur permet de s'installer plus de trois mois consécutifs durant la période hivernale (environ 50 familles sur le département).

Pour répondre à ces besoins, et en raison d'une offre locative inexistante sur le département, les voyageurs achètent des terrains. Une enquête a établi que 46% de ces terrains privés étaient situés en zone non constructible. On constate également une sédentarisation problématique sur certaines aires d'accueil du département.

Pour répondre à ce besoin de fixation territoriale, deux types d'habitat sont identifiés : les terrains familiaux locatifs ou privés et l'habitat adapté.

Le schéma révisé doit prendre en compte ces besoins (par territoire) et fixer des objectifs de réalisation. Il s'agit également de travailler sur des montages financiers incitatifs.

- *Harmoniser la gestion des aires à l'échelle du département et mieux les intégrer dans la vie des communes.*

- *Professionnaliser la fonction de gestionnaire d'aire d'accueil et favoriser la mise en réseau des aires du département.*

- *Améliorer la réussite scolaire des enfants du voyage, lutter contre l'absentéisme scolaire et améliorer la scolarisation dans le second degré.*

Service d'aide aux tuteurs familiaux

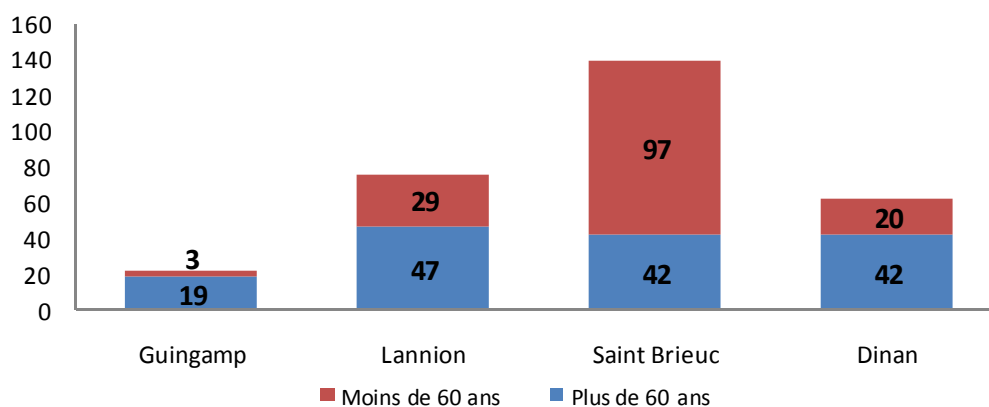
A- L'activité

La réforme de la protection juridique des majeurs proclame la priorité familiale. La protection est en premier lieu l'affaire des familles.

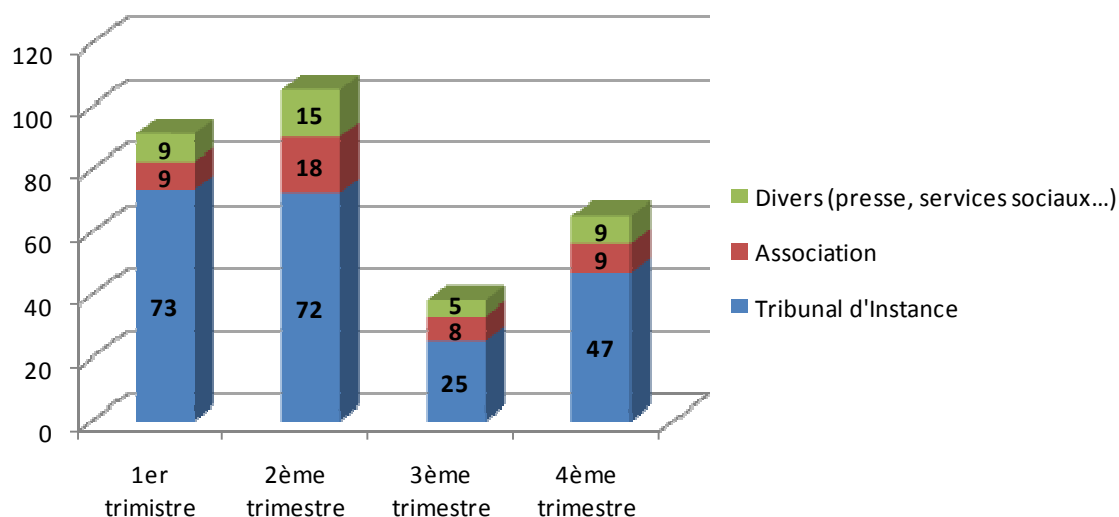
L'UDAF, attentive aux besoins et attentes des familles dès 1992 créée avec l'ADT (Association Départementale des Tutelles) un service d'aide aux familles tutrices. Ce service d'aide aux tuteurs familiaux apporte soutien et information aux familles. En 2008, il a reçu 299 familles sur les différents sites (Dinan, Saint-Brieuc, Lannion et Guingamp), l'activité étant suspendue pendant la période estivale. Une réunion publique d'information a été organisée sur le thème "droits, devoirs et obligations des tuteurs familiaux et présentation de la réforme des tutelles" le 1^{er} décembre 2008 à Loudéac. 55 personnes ont participé activement à cette soirée.

B- Statistiques

Les consultations gratuites U.D.A.F. – A.D.T en 2008 :

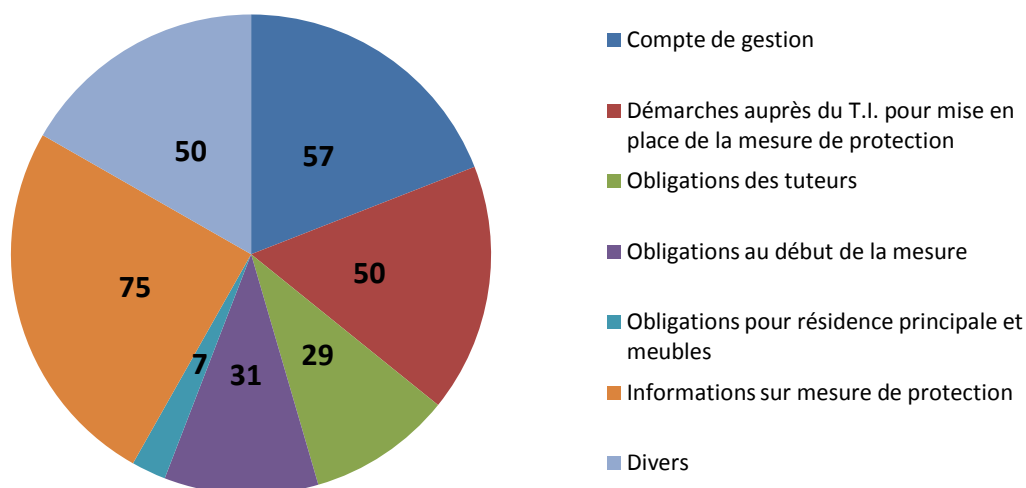


Orientation des personnes aux permanences par trimestre :



L'orientation des familles vers les permanences du service aide aux tuteurs familiaux s'effectue principalement par les Tribunaux d'Instance.

Les thèmes abordés avec les tuteurs familiaux en 2008 :



Les familles recherchent de l'information sur les mesures de protection, les obligations du tuteur, les droits et obligations de la personne protégée, la rédaction des comptes rendus de gestion.

Conclusion : Comme le précise l'article 449 du code civil, la charge de la mesure de protection d'une personne majeure revient prioritairement à une personne de son entourage familial (conjoint, parents, enfants). Ainsi, le Juge des Tutelles recherche dans l'entourage familial, si une personne est volontaire et apte à prendre en charge la mesure de protection. Ce n'est qu'à défaut que le Juge des Tutelles désignera une tierce personne en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs. Cette fonction est souvent une source d'interrogations, d'incertitudes pour la personne en charge de la mesure de protection. Aussi, le service d'aide aux tuteurs familiaux apporte aide et information.

En 2009, le service d'aide aux tuteurs familiaux va se développer pour répondre au mieux aux besoins des familles, avec la troisième association tutélaire du département, l'Association de Protection des Majeurs 22. Ainsi, des permanences seront tenues sur de nouveaux secteurs Loudéac et Paimpol et des permanences téléphoniques sont mises en place.

Les permanences

Lundi après-midi

Jeudi matin

Jeudi après-midi

Vendredi matin

**et le dernier samedi
matin de chaque mois**

Centre social de Dinan

Centre social Jean Savidan à Lannion

Centre social de Guingamp

} Maison du temps libre à Saint-Brieuc

**Service mandataire judiciaire
à la protection des majeurs**

A- L'activité

La protection juridique des majeurs a fait l'objet d'une réforme avec la loi du 5 mars 2007 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Cette loi, qui modifie profondément le code civil, maintient les trois grandes mesures de protection juridique existantes : la sauvegarde de justice, la curatelle et la tutelle. Ainsi, toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté peut bénéficier d'une mesure de protection juridique.

La sauvegarde de justice	La curatelle	La tutelle
<p><i>Art. 433 et suiv. du code civil.</i> Le juge peut placer sous sauvegarde de justice la personne qui a besoin d'une protection juridique temporaire ou d'être représentée pour l'accomplissement de certains actes déterminés. Cette mesure peut aussi être prononcée par le juge saisi d'une procédure de curatelle ou tutelle, pour la durée de l'instance. La personne placée sous sauvegarde de justice conserve l'exercice de ses droits. Toutefois, elle ne peut faire un acte pour lequel un mandataire spécial a été désigné. Sous peine de caducité, la mesure de sauvegarde de justice ne peut excéder un an.</p>	<p><i>Art. 440 et suiv. du code civil.</i> La personne qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être assistée ou contrôlée d'une manière continue dans les actes importants de la vie civile peut être placée en curatelle. Le juge fixe la durée de la mesure sans que celle-ci puisse excéder cinq ans et peut renouveler la mesure pour une même durée. La mesure prend fin en l'absence de renouvellement à l'expiration du délai fixé. Le juge peut ordonner une curatelle renforcée. Dans ce cas, le curateur perçoit seul les revenus de la personne protégée, assure le règlement des dépenses auprès des tiers et dépose l'excédent sur un compte laissé à la disposition de l'intéressé.</p>	<p><i>Art. 440 et suiv. du code civil.</i> La personne qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être représentée d'une manière continue dans les actes de la vie civile peut être placée en tutelle. Le juge fixe la durée de la mesure sans que celle-ci puisse excéder cinq ans et peut renouveler la mesure pour une même durée. La mesure prend fin en l'absence de renouvellement à l'expiration du délai fixé. Le tuteur accomplit seul les actes conservatoires et d'administration nécessaires à la gestion du patrimoine de la personne protégée. Il sollicite l'autorisation du juge des tutelles par requête pour les actes de disposition.</p>

Cette loi du 5 mars 2007 recentre le dispositif de protection juridique sur les personnes atteintes d'une altération de leurs facultés personnelles en renforçant les principes de nécessité, subsidiarité et proportionnalité. Elle étend la protection des personnes vulnérables à la protection de leur personne par, entre autres, une meilleure protection du logement, des comptes personnels, un renforcement du droit à l'information et une meilleure prise en considération de la volonté de la personne protégée au cours de la procédure.

Enfin, elle renforce le principe de priorité familiale. La protection est d'abord l'affaire des familles, elle est mise en œuvre à défaut par des professionnels, les mandataires judiciaires.

Le législateur reconnaît à une personne le droit d'organiser elle-même sa protection future, dans le cas où elle ne pourrait plus pourvoir seule à ses intérêts, au travers du mandat de protection futur.

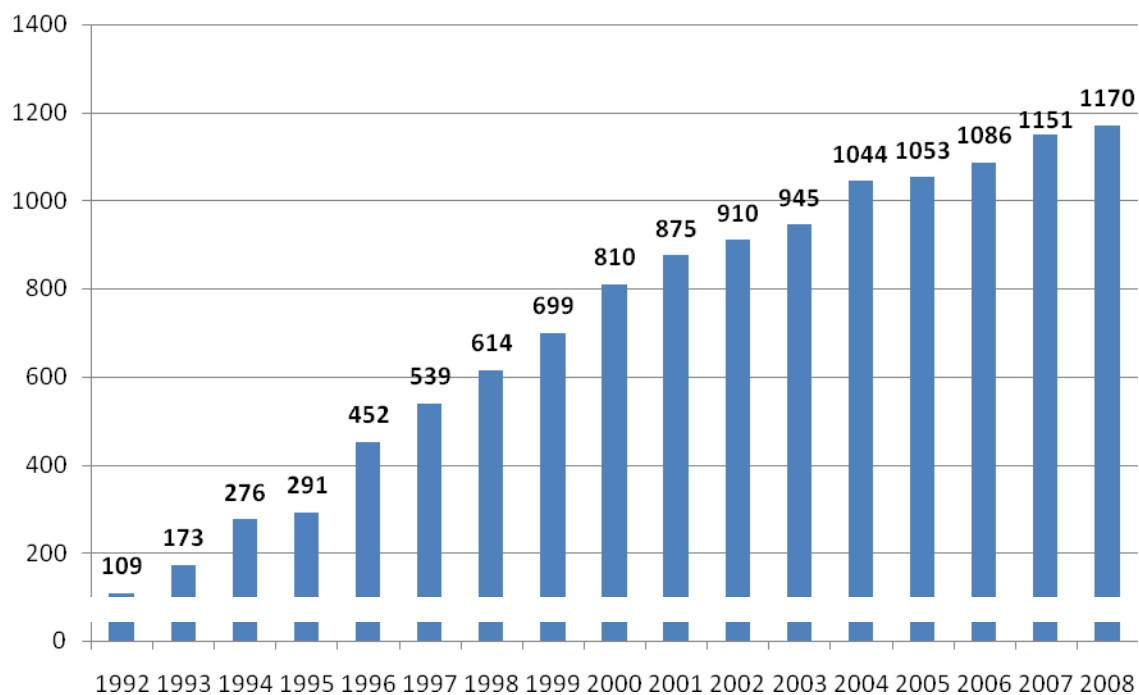
La loi du 5 mars 2007 définit une nouvelle mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP), préalable à la mise en œuvre d'une mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ).

La mesure d'accompagnement social personnalisé est ouverte à toute personne qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources. Cette mesure comporte une aide à la gestion de ses prestations sociales et un accompagnement social individualisé. Elle prend la forme d'un contrat conclu entre l'intéressé et le département et repose sur des engagements réciproques.

La mesure d'accompagnement judiciaire, quant à elle, répond à des conditions cumulatives : l'échec d'une mesure d'accompagnement social personnalisé, la présence d'un risque pour la santé ou la sécurité de l'intéressé, l'impossibilité de confier la gestion des prestations au conjoint et l'absence d'une mesure de protection juridique. La mesure d'accompagnement judiciaire porte sur la gestion des prestations sociales choisies par la juge.

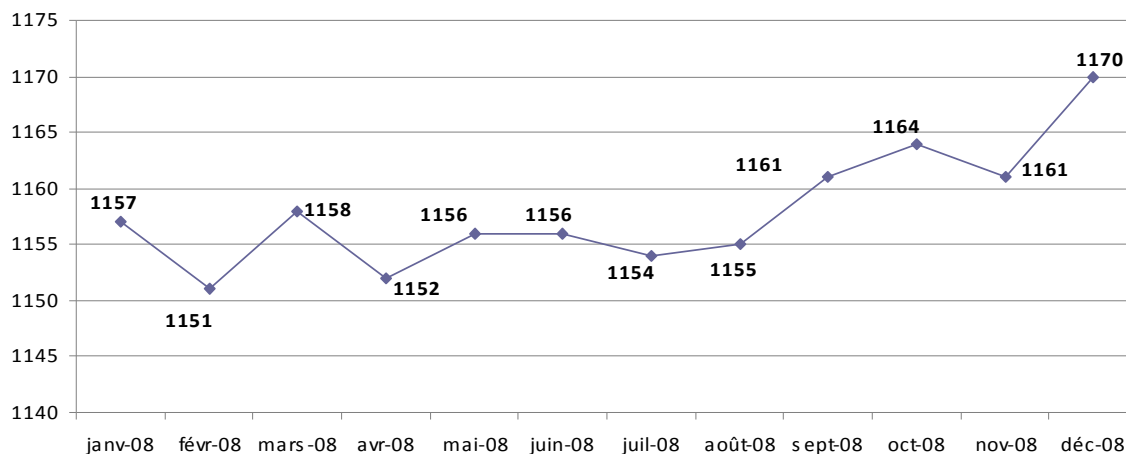
Au 1^{er} janvier 2008, le service comptabilisait 1 151 mesures (dont 423 tutelles, 702 curatelles, 16 sauvegardes de justice et 10 mesures d'administrateurs ad'hoc) et au 31 décembre 2008, 1 170 mesures (dont 417 tutelles, 710 curatelles, 28 sauvegardes de justice et 15 mesures d'administrateurs ad'hoc). Au cours de l'année, l'UDAF a ouvert 156 nouvelles mesures et clos 137 dossiers (93 décès, 18 mainlevées et 23 transferts).

Evolution de l'activité de 1992 à 2008

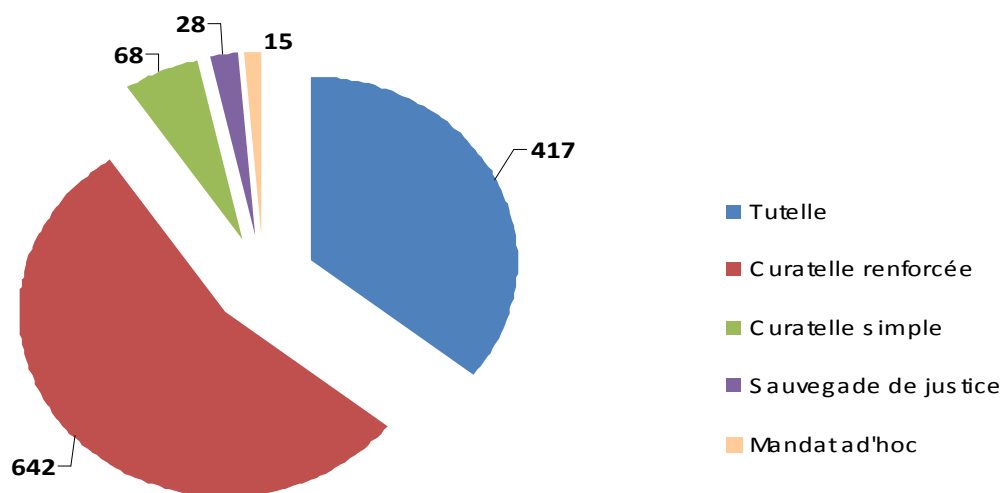


B- Statistiques service tutelles au 31 décembre 2008

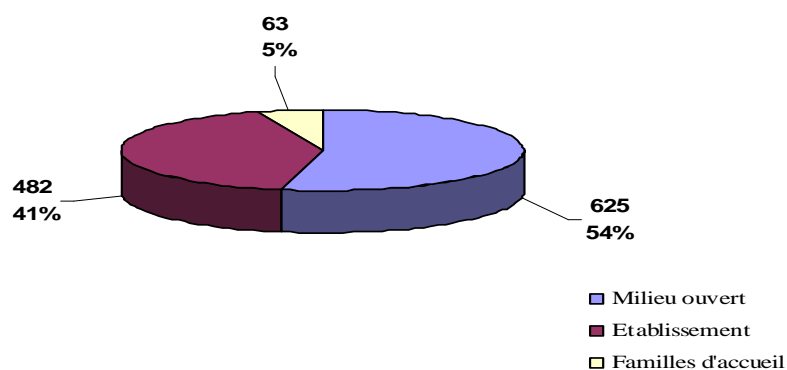
Evolution des mesures pour l'année 2008



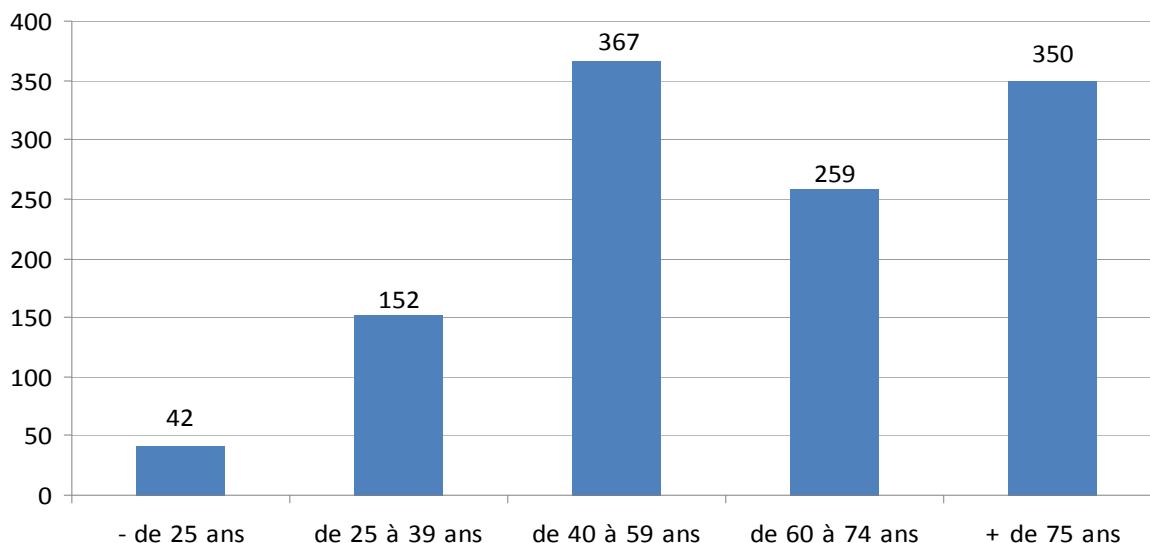
Répartition des mesures par nature



Lieu de vie des personnes suivies



L'âge des personnes suivies



C- Gestion du patrimoine

Situation du patrimoine mobilier et immobilier au 31 décembre 2008

Comptes/épargne/titres

Nombre de majeurs	1 120
Montant	37 384 137,00 €

Biens immobiliers : 517

Nombre de majeurs	249
Montant estimé	16 884 146,00 €

D- Organisation du service

Cette loi du 5 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs renvoie l'UDAF à la nécessité de substituer à son service de tutelles et curatelles d'Etat un service de mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs. Cette loi conduit à une nouvelle intervention suivant une logique de projets, le projet personnalisé de la personne protégée, le projet de service et le projet institutionnel de l'UDAF. Ainsi, nos équipes de professionnels se sont mobilisées en 2008 pour la mise en conformité de notre service. Elles ont travaillé sur l'élaboration des outils prévus dans le Code de l'action sociale et des familles afin de garantir l'exercice effectif des droits et libertés des personnes protégées : la notice d'information (13 mars, 8 avril et 2 décembre), le document individuel de prise en charge et le projet personnalisé de la personne protégée (10 janvier, 12 février, 20 mars, 12 juin et 17 juin 2008), le projet de service (27 juin, 12 septembre, 3 octobre, 28 novembre et 12 décembre) et le règlement de fonctionnement (31 janvier et le 11 mars).

Le 18 novembre 2008, le service a accueilli un 2^{ème} chef de service, Marlène NEDELLEC qui occupait un poste de délégué juridique et patrimonial à l'UDAF. Ce recrutement s'est traduit par une réorganisation du service suivant un principe de sectorisation géographique entre l'est et l'ouest du département. Cette distinction est destinée à faciliter la coordination et le partenariat. Cependant, en raison de leur spécificité, les pôles "établissements" et "familles d'accueil" coexistent.

La loi du 5 mars 2007 instaure une meilleure prise en compte de la volonté des personnes protégées par rapport aux décisions relatives à leur personne. Le majeur doit recevoir, selon les modalités adaptées à son état de santé, toutes les informations sur sa situation personnelle et sur l'utilité, les effets des actes envisagés ainsi que les conséquences d'un refus de sa part.

Aussi, le service a-t-il développé en 2008 des permanences décentralisées sur les sites de Dinan, Guingamp, Lamballe, Lannion et Loudéac et au sein d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) à Glomel en vue de se rapprocher des personnes suivies, de leur famille, de leurs proches et des partenaires.

De plus, dans le cadre de nos relations partenariales, nous avons mis en place des permanences de professionnels au siège du service avec la CRAM de Bretagne (les 28 mars 9 dossiers étudiés, 22 mai 14 dossiers, 20 juin 11 dossiers et 16 octobre 17 dossiers), la Mutuelle Intégrance, des organismes bancaires comme le Crédit Mutuel de Bretagne (16 septembre, 24 octobre, 21 novembre et 19 décembre) et le Crédit Agricole (6 octobre, 17 novembre, 15 décembre).

L'année 2008 a été riche en formation pour nos professionnels. Afin de mieux appréhender la réforme de la protection juridique des majeurs, les salariés ont suivi des formations : une journée d'information co-organisée par le Conseil Général et la DDASS des Côtes d'Armor le 25 novembre à Saint-Brieuc (23 stagiaires et 2 administrateurs) ; un colloque de l'UNAFOR à Paris sur « La réforme de la protection des majeurs - Derniers développements » les 27 et 28 novembre (1 stagiaire) ; une journée de présentation générale de la réforme de la protection juridique des majeurs par la loi du 5 mars 2007, le 9 décembre à l'UBO de Brest (15 stagiaires). Les salariés ont bénéficié de diverses autres formations :

- Formation bureautique individuelle (20 délégués à la tutelle et 3 secrétaires),
- Formation de trois jours sur les régimes matrimoniaux, les successions, l'environnement fiscal du particulier, l'épargne bancaire et assurance (19 délégués à la tutelle et 2 cadres),
- Formation sur la réforme des successions le 15 janvier 2008 (2 salariés),
- Information sur les souffrances psychiques au centre de soins de Saint-Benoît Menni à Saint Brieuc les 22 mai et 12 juin (8 salariés).
- Formation accueil et gestion de la violence les 13, 14, 15 octobre, 24 et 26 novembre (13 salariés),
- Formation sur « Faire participer les usagers aux évaluations des politiques de luttés contre l'exclusion : outils et pratiques » organisée par l'EHESP à Saint-Brieuc les 22, 23 et 24 octobre, 5 et 6 novembre (2 stagiaires),
- Formation intitulée « connaissance de la maladie mentale » (pathologie, addiction, vieillissement) du 15 au 18 décembre (16 stagiaires),
- Formation aux techniques d'entretien les 4 et 5 décembre (14 stagiaires), les 18 et 19 décembre (9 salariés),
- Formation de délégué à la tutelle (1 stagiaire),
- Formation CAFERUIS (1 chef de service),
- Appui technique et méthodologique dans la relation d'aide (12 délégués à la tutelle),
- Formation premiers secours (2 salariés),
- Formation sur le dispositif d'aide social et le règlement départemental des Côtes d'Armor.
- Formation sur les droits à la retraite et à la pension de réversion.

En 2008, l'UDAF a été sollicitée pour intervenir sur la réforme de la protection juridique des majeurs les 10 janvier à la Mutualité Sociale Agricole, 28 avril aux élèves du lycée Jean Moulin de Saint Brieuc (en formation technicien d'intervention social et familial) et 20 octobre 2008 à la CRAM de Bretagne.

L'UDAF des Côtes d'Armor poursuit son engagement au sein du GESTO (Groupement d'Etude des Services Tutélaires de l'Ouest) en participant activement aux travaux. Son assemblée générale s'est déroulée les 11 et 12 juin 2008.

E- Projets 2009

- Finaliser nos outils pour l'élaboration et le dépôt en 2009 de notre dossier CROSMS (Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale) et les expérimenter afin de les améliorer.
- Mettre en place un dispositif d'évaluation : évaluation du projet de service, des pratiques du service, du respect des droits de la personne protégée, de la participation des personnes au fonctionnement du service, etc...
- Conduire la démarche qualité pour remédier aux dysfonctionnements et valoriser les aspects positifs.
- Revisiter nos guides de procédures en intégrant les nouvelles dispositions du code civil et du code de l'action sociale et des familles.
- Développer notre partenariat avec les établissements sociaux et médico-sociaux, les différents organismes bancaires, les organismes de sécurité sociale, etc....

Service juridique et patrimonial

Le délégué juridique et patrimonial intervient principalement dans trois domaines à savoir : dans le cadre des mandats de protection des majeurs, des mandats ad hoc et des dossiers de rétablissement personnel.

A- L'activité

➤ Mandat de protection des majeurs

Le délégué juridique et patrimonial a principalement un rôle d'information et d'assistance. Il est sollicité par les délégués à la tutelle afin d'étudier, d'analyser avec ceux-ci la situation juridique et patrimoniale exposée. Le délégué juridique et patrimonial doit alors : écouter l'exposé des faits, qualifier le problème de droit posé, informer, renseigner, orienter le délégué à la tutelle.

Durant l'année 2008 (du 1^{er} janvier au 31 décembre), **246** rendez-vous juridiques ont eu lieu.

Les différents thèmes abordés concernaient divers domaines : **droit des successions** (renonciation / acceptation de succession / contrat de révélation de succession), **droit de l'immobilier** (vente / achat de bien, vente en viager, baux locatifs, répartitions des charges entre usufruitiers et nue-propriétaires, logement insalubre, procédure d'expulsion, procédure recouvrement de loyers impayés), **droit rural** (baux ruraux, vente de parcelles de terre, calcul des droits à paiement unique, calcul de fermage), **droit de la famille** (pensions alimentaires, divorce, liquidation de communauté, garde d'enfant, reconnaissance de paternité), **droit pénal, surendettement, droit des sociétés** (liquidation d'EARL, adhésion de majeurs protégés dans une SCI)...

Statistiques année 2008 :

Type de mesure Nature des interventions	Tutelle	Curatelle renforcée	Curatelle simple
Succession (acceptation pure et simple)	5	21	-
Renonciation à succession	2	3	-
Vente de maisons	10	11	
Vente de parcelles de terre	6	3	1
Audience devant le juge des tutelles	1	1	
Audiences pour recours contre la mesure de protection	2	3	1
Audiences devant le Juge aux Affaires Familiales (obligation alimentaire)	2	1	-
Audiences correctionnelles	-	4	-
Audience devant le juge aux affaires familiales (fixation droit de visite)	-	1	-
Recours devant la commission de droits et d'autonomie des personnes handicapées	-	1	-
Régularisation d'actes de liquidation de partage de communauté	1	-	-
Réalisation d'états des lieux et signature de baux locatifs	1	1	-
Recours devant le tribunal des affaires de la sécurité sociale	1	-	-
Audience d'ouverture PRP		2	-
Donation	1	2	1
Audience devant le juge pour enfant		1	-
Régularisation d'un acte de cession de parts sociales	2	-	-

➤ Prise en charge des Mandats ad hoc

L'UDAF est habilitée à se voir confier l'exercice de mandats ad hoc aux fins d'assister des majeurs protégés et/ou des mineurs dans le cadre de procédures dès lors qu'il y a conflit d'intérêts entre l'un de ces derniers et son représentant légal. En 2008, l'UDAF s'est vu attribuer l'exercice de six mandats ad hoc provenant des tribunaux de Saint-Brieuc (cinq mandats), et Quimper (un mandat).

Statistiques année 2008 :

Type de mesure	Tutelle ad hoc	Curatelle ad hoc	Administration ad hoc (mineurs)
Nature du mandat			
Liquidation d'une indivision	1	-	-
Représentation d'un mineur dans le cadre de la vente de parcelles de terre indivises, du placement des fonds à revenir au mineur, de la recherche des éléments composant le patrimoine du mineur	-	-	1
Représentation d'un jeune majeur protégé dans la procédure d'homologation de changement de régime matrimonial formalisé par ses parents	1	-	-
Représentation d'un mineur pour l'établissement d'une reconnaissance de dette notariée et la mise en place d'un plan de remboursement en fonction des facultés contributives des parents du mineur	-	-	1
Représentation d'un mineur avec pour mission de rechercher la composition du patrimoine de la succession de sa mère et d'effectuer, pour le compte de l'enfant mineur, les démarches aux fins de renoncer à ladite succession	-	-	1
Procédure devant le Juge aux Affaires Familiales (Obligation alimentaire)	1	-	-

➤ **Prise en charge des dossiers de rétablissement personnel**

En 2008, l'UDAF s'est vue confier l'exercice de quatre mandats, provenant du Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc.

B- Les moyens mis en oeuvre

➤ **Participation à des groupes de travail**

Systématiquement lorsque des difficultés se présentent dans un dossier, le chef de service fixe une date pour la mise en place d'un groupe de travail. Ce groupe se retrouve en salle de réunion et se constitue du chef de service, du délégué à la tutelle en charge du dossier et du délégué juridique et patrimonial. Tous les trois décident ensemble des orientations à prendre dans le dossier et se répartissent les tâches. En 2008, **49 groupes de travail** se sont mis en place.

➤ **Participation aux commissions d'aide à la prise de décision**

Certains dossiers relativement plus complexes sont orientés directement en CAPD (commission d'aide à la prise de décision). La commission a pour but d'apporter au délégué, confronté à des difficultés dans une situation, une réponse concertée et rapide que chaque membre de la commission approuve. Le délégué reste responsable du dossier, de sa mise en œuvre et des recherches à effectuer. Il bénéficie du soutien de la commission face à des décisions difficiles à prendre et parfois lourdes de conséquence. La commission est composée d'un cadre, de deux délégués à la tutelle fixes, du délégué juridique et patrimonial et du délégué à la tutelle en charge du dossier. En 2008, **6 commissions d'aide à la prise de décision** se sont réunies.

➤ **Formations ponctuelles**

Durant l'année 2008, le délégué juridique et patrimonial a eu l'occasion d'assister à des formations et journées d'étude :

- 15/01/08 : Colloque organisé par la Chambre des Notaires des Côtes d'Armor - Cinéland Trégueux - La réforme des successions
- 7 et 20/11/08: Formation bureautique - Process Formation Saint-Brieuc.
- 13, 14, 15 /10/08 et 24 et 26/11/08 : Formation sur l'accueil et la gestion de la violence - UDAF
- 25/11/08: Journée sur la réforme organisée par la DDASS le Conseil Général des Côtes d'Armor - Saint-Brieuc - Réforme de la protection juridique des majeurs
- 09/12/08 : Journée sur la réforme organisée par l'UBO de Brest - Réforme de la protection juridique des majeurs
- 18 et 19/12/08: Formation sur les techniques d'entretien - UDAF

C- Les objectifs 2009

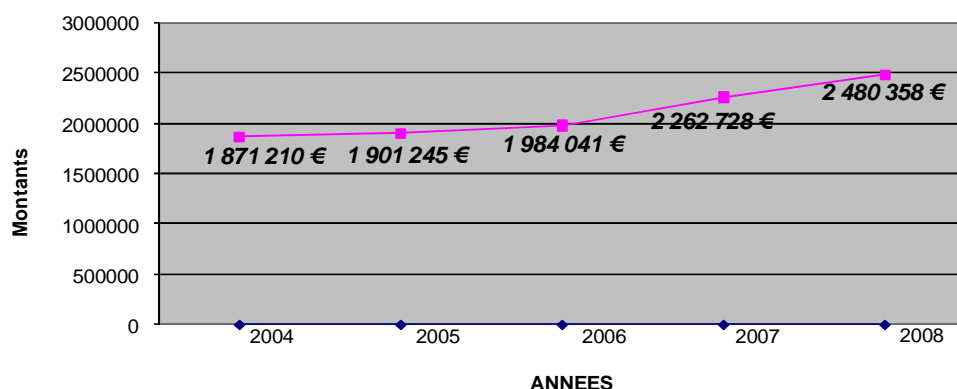
- Sensibiliser l'équipe des délégués à la tutelle par rapport à la réforme de la loi sur la protection juridique des majeurs.
- Veiller à la parution des décrets d'application de la loi du 5 mars 2007.
- Création d'un fichier documentation juridique accessible à tous les délégués à la tutelle.
- Sensibiliser l'équipe des délégués à la tutelle par rapport à la réforme de la loi sur la protection juridique des majeurs.

Service comptabilité

Ce service sous la responsabilité d'un chef comptable est composé de 4 comptables et d'un pupitreur/comptable.

A- Gestion des comptes de fonctionnement

Evolution globale de l'exploitation



L'ensemble de ces comptes de résultat et leurs évolutions sont la résultante d'une activité globale en augmentation régulière.

Entre l'année 2004 et l'année 2008, l'UDAF a connu une augmentation de son chiffre d'affaire de 32,55%.

B- Gestion des comptes des majeurs

Au 31 décembre 2008, l'UDAF a enregistré 101 677 écritures comptables dont 39 350 recettes pour un montant global de 23,31 millions d'euros.

Au quotidien, le service comptabilité, via la télétransmission, récupère et transmet les opérations bancaires concernant les comptes individuels des majeurs protégés.

C- Contrôle interne

Toutes ces masses financières importantes obligent à des contrôles réguliers. Ces contrôles se font de plusieurs manières :

- La consultation régulière de tous les comptes tutélaires et financiers par les délégués à la tutelle, l'encadrement.
- Les comptes-rendus de gestion détaillés et consolidés adressés aux greffiers et juges.
- Le contrôle par la comptabilité lors des saisies en rapprochant les dépenses avec les noms inscrits sur les pièces comptables, la signature du délégué engageant la dépense.
- Les opérations sont uniquement effectuées par la comptabilité (principe de séparation des pouvoirs).

D- Contrôle externe

- Le commissaire aux comptes vérifie les bilans, les comptes d'exploitation et les budgets. Cette intervention est finalisée par un rapport de certification et d'arrêté des comptes approuvés par l'Assemblée Générale.
- Le commissaire aux comptes contrôle par sondage les dossiers des majeurs protégés.

Démarche qualité

La démarche qualité consiste à mettre en place un système de management de la qualité conforme à une norme ISO. L'objectif est d'aboutir à une harmonisation et une rationalisation des pratiques. La démarche qualité suppose de mobiliser l'ensemble du personnel sur un projet dynamisant. A cette occasion, les méthodes de travail et d'organisation sont reconsidérées, en réexaminant les procédures existantes, dans le but d'ajuster les différentes pratiques et de corriger les dérives qui ont pu naître au fil du temps.

En 2008, les différents groupes de travail constitués en 2007 ont poursuivi leur réflexion.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir les services de la direction de la solidarité à l'autonomie du Conseil Général sur une présentation du dispositif d'aide sociale en fin d'année 2008. Ainsi, la procédure pour solliciter l'aide sociale sera finalisée en fonction des éléments apportés par les services du Conseil Général.

Les secrétaires se sont réunis les 10 avril 2008 et 16 octobre 2008. Elles ont constitué un annuaire des partenaires, continué l'externalisation des archives, réfléchi à l'arborescence du dossier individuel informatique du majeur protégé. Ainsi, il a été créé pour chaque personne bénéficiant d'une mesure de protection un dossier unique informatique. Les jugements et ordonnances sont désormais scannés et enregistrés dans ce dossier du majeur.

Avec l'acquisition du photocopieur scan fax, nous avons retravaillé sur la circulation électronique des documents et notamment des fax, en effet, ceux-ci sont désormais transmis sur les messageries des mandataires judiciaires délégués.

La commission d'aide à la prise de décision, mise en place pour apporter aux délégués confrontés à des difficultés dans une situation une réponse concertée, se réunit une fois par semaine le mardi matin.

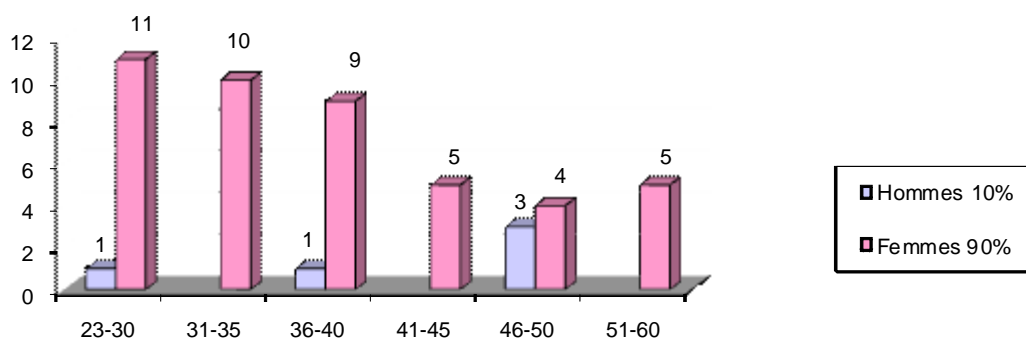
Conclusion : Notre fonctionnement s'appuie désormais sur une logique de projets. Le projet de service est une déclinaison du projet institutionnel. Notre projet de service met en évidence la mise en place de projets individuels inscrits dans les projets de vie des personnes. Cette logique de projets suppose une évaluation continue du service et de la qualité des prestations offertes. La démarche qualité mettra en place des indicateurs pour évaluer cette qualité, des enquêtes de satisfaction, etc...

En 2009, nos guides de procédures seront revisités en intégrant les nouvelles dispositions du code civil et du code de l'action sociale et des familles.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2008, 49 salariés

Répartition par âge et sexe



Répartition par catégorie et sexe

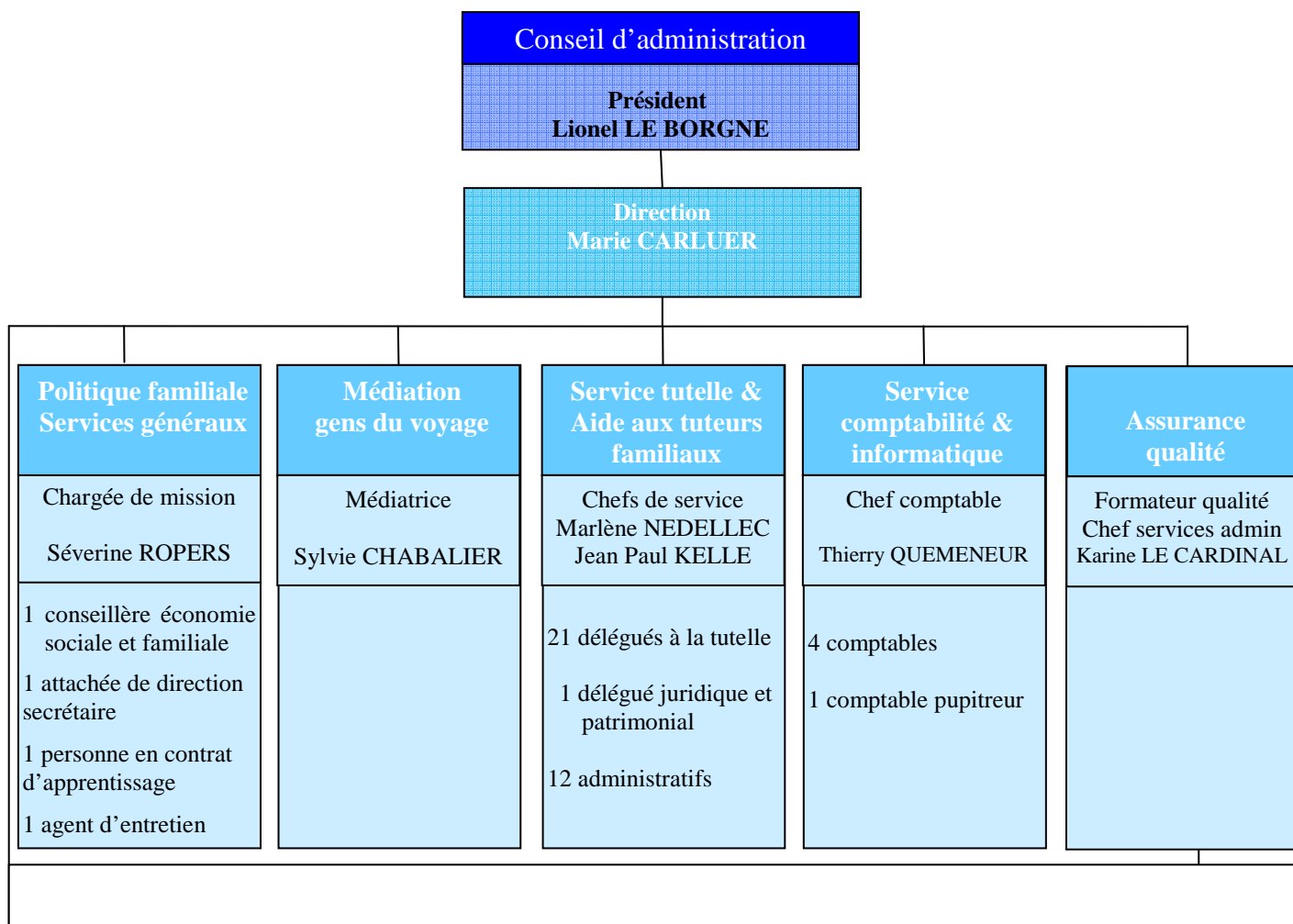
	hommes	femmes	total
Cadres	2	4	6
Employés	3	40	43
Total	5	44	49

Répartition par métier et par sexe

	Hommes	Femmes	Total
Agent d'entretien	0	1	1
Agents administratifs secrétaires/comptables	1	19	20
Délégués à la tutelle/ conseiller ESF	2	20	22
Cadres	2	4	6
Total	5	44	49

Commissaire aux comptes Titulaire : Jean-Pierre LE THENO
Suppléant : Eric LE THENO

Organigramme de l'UDAF des Côtes d'Armor au 31 décembre 2008



Conclusion

Cette présentation des axes stratégiques et des actions de l'UDAF 22 pour 2008 a pour ambition de conforter et perfectionner les services existants, de développer des services et actions pour et vers les familles. Nous sommes bien là dans notre mission de défendre les intérêts matériels et moraux des familles, et ce depuis 63 ans, nous avons toujours su anticiper, proposer et défendre ces familles dans toutes les évolutions et crises de notre société.

La fin 2008 voit apparaître une crise économique mondiale dramatique, dont nous ne connaissons pas encore, non seulement la fin mais les conséquences pour nos familles, qui sont ou seront toutes de près ou de loin touchées par ce séisme ; conséquences sur la consommation, le travail, le logement, la santé... Il nous faut tenir et aider directement ces familles ou indirectement les associations qui oeuvrent comme nous pour permettre aux familles de s'organiser et de faire face à la crise.

Je pense que les solidarités, les modes de mutualisation et d'entraide mis en place après la guerre et tombés un peu en désuétude après les « trente glorieuses » reviennent d'actualité.

L'UDAF institution, directement ou avec ses associations, doit tout mettre en place pour aider les familles à se sortir par le haut de cette crise.

Il n'y a pas de concurrence sur l'aide et les services que les uns et les autres mettons en place pour améliorer le quotidien des familles, il y a malheureusement de la place pour tout le monde tant la tâche est vaste. Au contraire, nous devons coordonner nos efforts et travailler avec tout le monde.

Notre projet institutionnel va nous permettre de travailler tous ensemble pour les familles et je pense que la « MAISON DES FAMILLES » qu'est l'UDAF prendra encore plus de sens.

Merci

**Le Président,
Lionel LE BORGNE**

Sigles

A.D.M.R.	: Association du Service à Domicile
A.D.T.	: Association Départementale des Tutelles
A.F.C.	: Associations Familiales Catholiques
A.F.D.	: Association Familiale Départementale
A.F.I.C.A	: Association des Familles Internautes des Côtes d'Armor
A.F.M.	: Associations Familiales Maritimes
A.F.P.E.	: Association pour les Formations aux Professions Educatives
A.P.F.	: Association des Paralysés de France
ADAPEI	: Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés
APEDYS	: Association des Parents d'Enfants Dyslexiques
C.A.F.	: Caisse d'Allocations Familiales
C.C.A.S.	: Centre Communal d'Action Sociale
C.I.A.S.	: Centre Intercommunal d'Action Sociale
C.P.A.M.	: Caisse Primaire d'Assurance Maladie
C.R.A.M.	: Caisse Régionale d'Assurance Maladie
C.S.F.	: Confédération Syndicale des Familles
DALO	: Droit au logement opposable
D.D.A.S.S.	: Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
E.F.A.	: Enfance et Familles d'Adoption
F.M.H.	: Fédération des Malades et Handicapés
F.R.	: Familles Rurales
GESTO	: Groupement d'Etude des Services Tutélaires de l'Ouest
M.A.J.	: Mesure d'Accompagnement Judiciaire
M.A.P.A.	: Maison d'Accueil pour Personnes Agées
M.A.P.A.D.	: Maison d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes
M.A.S.P.	: Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
M.F.R.	: Maison Familiale Rurale
M.S.A.	: Mutualité Sociale Agricole
R.E.A.A.P.	: Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
T.P.S.	: Tutelle aux Prestations Sociales
T.P.S.A.	: Tutelle aux Prestations Sociales Adultes
T.P.S.E.	: Tutelle aux Prestations Sociales Enfants
U.N.A.F.	: Union Nationale des Associations Familiales
U.N.A.F.A.M.	: Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques
U.R.A.F.	: Union Régionale des Associations Familiales



Udaf
22

**Union Départementale
des Associations Familiales
des Côtes d'Armor**

28, boulevard Hérault - BP 114
22001 SAINT-BRIEUC Cedex 1
Tél. : 02.96.33.40.76
Fax : 02.96.52.00.56
www.udaf22.com